

action POUR QUEVIVE BRUXELLES

Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Le journal du Collectif

Edito

Europe : quand tous les déboutés seront partis...

Qui a dit, après le sommet de Séville :

« Les gouvernements européens font bon marché des grandes conventions internationales sur le droit humanitaire et les droits de l'homme. Nous ne pouvons nous permettre de piétiner les conventions de Genève par opportunisme électoral. »

et :

« Peut-être serait-il temps que nous marquions une pause et que nous nous demandions où tout cela va nous conduire » ?

Un militant gauchiste ? Un doux rêveur ignorant tout de la politique ? Eh non, c'est le président de l'assemblée du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, qui souligne un peu plus loin : « *Aucun mur ne peut arrêter ceux qui s'efforcent d'échapper à la famine et*

au désespoir. Les Européens devraient être les premiers à comprendre cette vérité toute simple, elle nous a été enseignée sans relâche, tout au long de notre histoire. »



Mais il semble bien que nos pays soient définitivement privés de mémoire : comment ne nous souvenons-nous pas des millions d'européens qui partirent, il y a 3 ou 4 générations, tenter leur chance outre-mer ?

Comment pouvons-nous ignorer que près de 90 % des 20 millions de réfugiés recensés actuellement sont accueillis dans des pays du

Tiers-Monde, et non pas dans nos pays « riches » ? Et comment pouvons-nous croire à ce message : nos gouvernements auraient « organisé » l'immigration dans les années '60, et puis l'auraient « arrêtée » vers 1974...

En réalité, n'ayant (quasi) rien organisé, ils n'ont rien arrêté non plus. La vérité est que, jusqu'en 1974, la principale politique d'immigration a consisté à régulariser après coup la situation de



Sommaire

Collectif	page 4
Notre collectif (Henri Solé)	4
Echos	page 5 à 11
<i>Plate-forme de vigilance pour les réfugiés et sans-papiers</i> : Le gouvernement stigmatise une fois de plus les demandeurs d'asile	5
<i>Front Commun SDF</i> : Suite et fin de 8 mois de résistance	7
<i>CCSE</i> : La voix de l'utilisateur	8
<i>Droits Devant</i>	10
<i>Prix Roger Vanthournout 2002</i>	11
<i>CDPC</i> : La Belgique : paradis fiscal pour les sociétés et les indépendants	12
Témoignages	page 13
Danielle : se battre, c'est travailler (présentation par Henri Solé)	13
A lire, à débattre	page 14 à 38
1 ^{er} mai 2002 : colmatage ou front populaire ? (Bernard De Commer)	14
Services publics et commerce des services (Ghislaine De Smet)	15
OCDE et commercialisation des services éducatifs (Bernard De Commer)	19
Le sud du Pérou se rebelle contre Tractebel (Paul-Emile Dupret)	20
La grande Désillusion (présenté par Hugues Le Paige)	21
Exclusion bancaire (Catherine Brescheau)	22
Enseignant : une profession en voie d'extinction ? (Bernard De Commer)	25
Entreprises et ONG : suite (François Gobbe)	27
L'Arc-en-ciel donnera un statut à l'artiste (Catherine Brescheau)	30
Imposer radicalement les successions abusives (Dominique Marthy)	33
Kinésithérapie : la déprime (Brigitte Poulet)	36
Courrier de la rédaction	
A propos de migrations	32

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développiions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Bernard De Commer, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Eduard Verbeke
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Michel Helin, Jean-Michel Melis, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël, Felipe Van Keirsbilck.
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

ceux qui étaient arrivés ici, et y travaillaient. Nous sommes donc, depuis longtemps, dans une politique inverse, qu'il faut bien appeler par son nom : la politique de clandestinisation durable des travailleurs immigrés.

Certes, à gauche et à droite, surtout à droite, de nouveaux discours (voir ci-dessous) appellent à une réouverture à l'immigration, pour combler les déficits de main d'œuvre ou pour prévenir le fameux vieillissement de la population. Il y aurait, sur chacun de ces points, bien des choses à dire !

Par exemple en confrontant le déficit de main d'œuvre (11.000 postes en Wallonie sur l'année 2001 d'après le FOREm) avec la masse de personnes en demande d'un bon emploi (environ 250.000 personnes en Wallonie). Ou, sur le plan du vieillissement, en commençant par souligner cette vérité peut-être trop simple pour les démographes du régime : ce ne sont ni les bébés, ni les pensionnés contraints à travailler jusqu'à leur dernier souffle, ni même les immigrés qui paieront nos pensions de 2030, mais exclusivement les cotisations sociales payées sur les salaires des emplois de 2030.

Il faut donc beaucoup d'emplois, et de hauts salaires. Tant qu'il restera des jeunes au chômage, le discours sur le taux d'emploi et les pénuries de main d'œuvre relèvera de l'insulte et/ou de l'imbécillité - l'un n'empêche pas l'autre.

Mais revenons à nos moutons clandestins de par la grâce des politiques de non-régularisation.

Hypothèse : l'exacerbation du discours « anti-clandestins »¹ répond à deux objectifs. Accessoirement, il détourne l'attention du peuple des vraies questions. Mais surtout, il rend impensable et donc invisible cette vérité pourtant toute simple : la présence de centaines de milliers de travailleurs clandestins en Europe, due au refus de les régulariser vite et bien, accomplit ici-bas le rêve libéral absolu : des travailleurs sans syndicat, sans barèmes, sans préavis de licenciement, flexibles et polyvalents que c'en est un bonheur ! Exactement ce que Verhofstadt et la FEB demandent à longueur d'année...

A qui profite cette politique délibérée de clandestinisation ? Aux entreprises d'abord, et surtout à celles de secteurs comme l'Horeca ou le bâtiment, qui ont fait du travail clandestin une composante permanente de leur organisation. Aux filières de trafic d'êtres humains aussi : le dernier rapport de l'O.I.M. (Observatoire International des Migrations) signale qu'en 2001 ce trafic a détrôné, par le volume d'argent en jeu, celui de la drogue... Mais, plus fondamentalement, c'est la stratégie du libéralisme de remettre en cause les protections collectives en recréant sans cesse un sous-prolétariat présenté comme l'ennemi des travailleurs...

(1) Tony Blair voulait mobiliser la marine de guerre dans la Méditerranée pour empêcher les Africains de venir à la nage sur notre euro-sol sacré...

Felipe Van Keirsbilck, Service d'Etude et de Formation CNE,
vice-président du *Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous ASBL*
27 juin 2002

△ △ △ △ △ △

Dans une dépêche de l'agence de presse Reuter², fin avril, on apprend que la Commission européenne s'associe à l'Organisation internationale des Migrations pour expliquer que les Européens vont devoir rapidement choisir : faire plus d'enfants, travailler plus longtemps ou accepter que l'on ouvre quelque peu les frontières à l'immigration. En effet, la natalité n'en finit pas de baisser en Europe. Ce qui, par exemple, complique la gestion des retraites, commence à poser des

problèmes dans certains pays qui manquent de main d'oeuvre dans certains secteurs.

Actuellement, l'économie au noir représenterait, selon la Commission, un quart des richesses produites en Italie ou en Espagne, 15% du PIB français, etc. Antonio Vitorino, commissaire chargé du dossier, estime que si nous ne maîtrisons pas l'immigration, nous devons régler le problème de
suite à la page 4

(2) Anne Blanpain, Matin première (RTBF radio), La chronique, mardi 30 avril 2002.

Notre collectif

Henri Solé,
président,
avenue du
Presbytère, 5
6900 Marche-
en-
Famenne ; Tel.
(fax) : 084-
22.32.61 ; E-
mail :
<henri.sole@
belgacom.net>

Ces temps-ci, nous nous remettons en route pour reprendre en main le travail que nous voulons réaliser dans la solidarité contre l'exclusion.

Bien entendu, sous la direction et avec le dynamisme de Ghislaine, l'équipe de rédaction, le journal et sa diffusion fonctionnent bien. Nous enregistrons régulièrement des réabonnements et de nouveaux abonnés viennent nous rejoindre grâce au « PasSage », mais aussi grâce au bouche à oreille que nos anciens font de notre action.

Nous avons pu engager une travailleuse ACS, que la région bruxelloise met à notre disposition. Elle tiendra désormais les permanences, fera le gros du travail de bureau et nous représentera occasionnellement. Elle s'appelle **Anne Desmet**, et n'a apparemment pas de lien de parenté avec notre rédac'-chef. Nous remercions la section bruxelloise de la Ligue des Familles, ainsi que Max Havelaar pour leur collaboration au Centre Dansaert.

Le Conseil d'administration s'organise, clarifie les situations et prépare une action forum, animée par Michel Devaivre. Pour le moment, de nombreux sujets de travail sont possibles, nous déblayons et nous convoquerons une assemblée générale pour faire le choix définitif. En effet nous ne voulons pas faire double emploi et nous cherchons un sujet qui nous intéresse tous et qui ouvre des perspectives d'avenir pour les associations et les personnes concernées par l'exclusion.

Nous collaborons actuellement aux projets du Forum Social de Belgique, ainsi qu'au PANincl.

Vous pouvez de nouveau nous contacter :

- par téléphone : 02 - 213.38.70,
- par fax : 02 - 213.36.46,
- par mail : <csce@belgacom.net>,
- par courrier : 7 rue d'Alost à 1000 Bruxelles.

Le site internet est bien sûr également toujours disponible.

Collectif

Interims d'insertion

Nous aimerions avoir des nouvelles des interims d'insertion. Comment cela fonctionne-t-il sur le terrain, avec quels taux de réussite et d'échecs ? Qui peut nous en parler, soit de vive voix, soit par écrit ? Nous pourrions ainsi mettre nos expériences en commun grâce à ce journal.

△ △ △ △ △ △

(suite de la page 3)

l'immigration clandestine, de la traite des êtres humains et du travail non déclaré. Depuis le sommet de Tampere en Finlande, il y a deux ans et demi, la Commission répète qu'il n'est pas souhaitable de se priver des richesses d'une immigration contrôlée et légale.

législation limitant l'immigration par le travail³. Il y a peu de problèmes par rapport à la main d'oeuvre très qualifiée et les gros salaires, reconnaît la FEB. Par contre, « certaines catégories de travailleurs ne peuvent jamais entrer en ligne de compte pour l'obtention d'un permis de travail B ». La FEB préconise donc plus d'ouverture pour les qualifications plus basses (même si elle souhaite que l'on maintienne une limitation des contrats dans le temps).

(3) *Le Soir*, 30 juin 2001.

La FEB proposait également, dans une communication de fin juin 2001, d'assouplir la

Le gouvernement stigmatise une fois de plus les demandeurs d'asile

Plate-Forme de vigilance pour les réfugiés et les sans-papiers

ADDE, Aide aux Personnes Déplacées, Amnesty International, ATD Quart Monde, Bruxelles Accueil Porte ouverte, Caritas Secours International, CBAI, Centre Avec, Centre des immigrés, Centre social protestant, Centre d'action laïque, CIRE, CNAPD, CNCD, Commission Justice et Paix, Comité de vigilance de Charleroi, Comité de vigilance de Liège, Comité de vigilance de Mons, Comité de vigilance de Namur, Comité de vigilance de Tournai, Comité de vigilance de Huy- Waremme, CSC, C.S.C.I.N., Equipes Populaires, L'Escale, Centre Exil, Forum Bruxellois de lutte c/ la pauvreté, Ligue des droits de l'Homme, MOC, Mouvement Chrétien p/r la Paix, MRAX, Oxfam, Point d'appui, Service social des étrangers, Service social de Sol. Socialiste, SAD, Vie Féminine.

« Le terme de réfugié s'appliquera à toute personne (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (...) ».

Convention relative au Statut des réfugiés (dite de Genève) du 28 juillet 1951, article I, approuvée par la Belgique par la loi du 26 juin 1953.

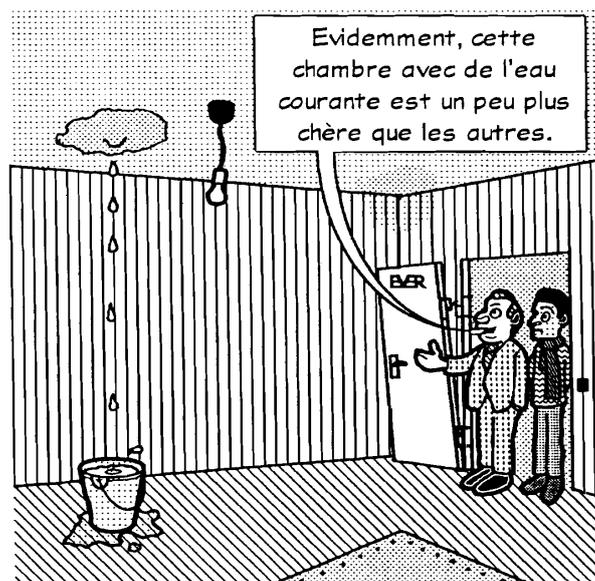
secrétariat et
coordination
assurés par la
Ligue des
droits de
l'Homme, 91
rue de
l'Enseignement,
1000
Bruxelles ;
Tél. : 02-
209.62.80,
Fax : 02-
209.63.80

Les lourdes sanctions que la loi programme adoptée le 24 mai 2002 par le Conseil des Ministres prévoit d'imposer aux demandeurs d'asile qui ne résideraient pas dans la commune du CPAS qui leur est arbitrairement désigné sont contestables à bien des égards.

Quelques réflexions qui, parmi d'autres, nous font dénoncer ces mesures coercitives :

Il s'agit d'une entrave à la liberté de résidence, contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce déni de principes démocratiques fondamentaux est d'autant plus choquant qu'il intervient dans un contexte politique où on pourrait à tout le moins attendre des démocrates européens qu'ils cessent de qualifier abusivement la présence d'étrangers comme un problème de sécurité.

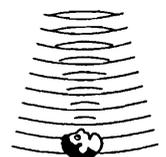
Notons qu'un nouveau pas est franchi ici dans ce qui apparaît maintenant comme une dégradation systématique des droits des demandeurs d'asile. Ce n'est en effet plus la liberté des illégaux ou de ceux dont la demande d'asile est suspectée d'être abusive qui est attaquée, mais bien celle de demandeurs d'asile dont la demande de protection a été déclarée recevable c'est-à-dire à priori fondée. Imposer à ce groupe (qui



représente à peine 30 % des demandeurs d'asile) une assignation à résidence déguisée ne devrait pas changer sensiblement la perception qu'ont les citoyens du paysage sociologique des villes. On peut dès lors se demander si les répercussions qu'auront ces mesures ne sont pas bien pauvres au regard du repli démocratique qu'elles impliquent. (...)

Les demandeurs d'asile ne sont pas les seuls à être tenus pour responsables auprès de certaines couches de la population d'un sentiment d'insécurité. Le gouvernement le sait

Echos...



puisqu'il parle du « *problème de la concentration des personnes à faible revenu* ». Après les étrangers, répartira-t-il par la contrainte les minimexés, les chômeurs de longue durée ?

Il s'agit d'un frein à l'intégration des demandeurs d'asile recevables. La loi programme induit à nouveau l'idée qu'il existerait un « seuil de tolérance » au-delà duquel l'intégration ne pourrait se faire, entraînant inéluctablement une montée du racisme. Non seulement cette idée, que ne légitime aucune étude sérieuse, est dangereuse, mais il est paradoxal qu'elle conduise à une répartition plutôt autoritaire des personnes sur le territoire. Il est évident que les services d'aide, les possibilités de formation et d'emploi sont plus nombreux dans les villes qu'en milieu rural. (...) Quel travail un ingénieur

14.977 demandeurs d'asile éloignés en 2001

Soit 2.712 de plus que l'année précédente, montrent les chiffres du ministère de l'Intérieur. Il y a eu l'année dernière 5.722 rapatriements, principalement des illégaux renvoyés dans leur pays, éventuellement après un passage dans un centre fermé, 5.350 refoulements, 272 reconductions à la frontière et 3.633 départs volontaires. (Source : Belga)

russe peut-il trouver à Chiny ? Quelles études ses enfants pourront-ils y entreprendre ? Rappe-lons que l'on parle ici de personnes qui ont de bonnes chances d'être par la suite autorisées à s'établir en Belgique.

Enfin, ne négligeons pas le **risque de voir les communes et CPAS devenir des « propriétaires véreux »**. La pression mise sur les CPAS pour qu'ils procurent le logement aux demandeurs d'asile est très forte (...). La loi programme ne tient pas compte de la possibilité réelle de trouver un logement décent, à un prix abordable, qui corresponde aux besoins du demandeur d'asile ou de la famille. N'oublions pas que le parc immobilier est en effet fondamentalement différent en milieu rural et dans les centres urbains et qu'un logement pour isolé, par exemple, se trouve beaucoup plus facilement en ville. (...)

Cette loi-programme contient également l'ajout de deux paragraphes à l'actuel art.77 bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au

territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, afin de sanctionner (...) « *quiconque abuse, soit directement, soit par un intermédiaire, de la position particulièrement vulnérable d'un étranger en raison de sa situation administrative illégale ou précaire, en vendant, louant ou en mettant à disposition des chambres ou tout autre local dans l'intention de réaliser un profit anormal* ».

Nous ne voyons dès lors pas quelle sera l'utilité de deux paragraphes supplémentaires relatifs à cette problématique, sauf à marquer la volonté du gouvernement de s'y attaquer plus particulièrement et à **justifier des contrôles renforcés des logements dans lesquels seraient susceptibles d'y être logés des personnes en situation illégale**. Celles-ci seraient alors mises à la disposition de l'Office des étrangers en vue de leur rapatriement.

La problématique des logements insalubres concerne l'ensemble des personnes résidant sur le territoire. Toute personne qui se trouve dans une situation économique difficile est susceptible de se voir logée dans un logement insalubre, et contrainte d'accepter les conditions d'habitation fixées par un CPAS ou un propriétaire privé peu scrupuleux. La presse faisait écho ce matin de la préoccupation du secrétaire d'état au logement pour la région de Bruxelles-Capitale, Alain Hutchinson, au sujet de la difficulté pour les Bruxellois notamment de trouver un logement décent à un prix raisonnable.

Des mesures telles que la réquisition d'immeubles abandonnés, la vérification avant la location du respect de normes minimales de salubrité et de sécurité, la mise en place d'agences immobilières sociales nous semblent devoir être privilégiées sur des mesures qui n'aboutiraient qu'à permettre des « coups de force » et à sanctionner une catégorie de personnes victimes de la dégradation d'un logement.

La protection contre de telles pratiques doit par conséquent concerner l'ensemble des individus qui disposent de peu de moyens financiers. Nous n'apercevons aucun motif légitime ni de raison objective à prendre des mesures de protection à l'égard d'une catégorie de personnes qui se verraient ainsi d'autant plus stigmatisées, à moins que tel soit l'objectif de ces dispositions.



Suite et fin de 8 mois de résistance

Front
Commun
SDF

1. Avec ses six enfants elle occupait illégalement une maison

Au mois de juin 2001, cette maman reçoit l'ordre de vider les lieux d'un appartement privé parce qu'elle ne payait plus un tel loyer pour une maison en mauvais état. La commune n'ayant rien trouvé pour elle, mais aidée par le comité de défense des minimexés d'Anderlecht et du Front Commun SDF, elle s'installe – illégalement – dans une maisonnette vide du Foyer Anderlechtois¹. Depuis quelques mois, la famille a trouvé du logement grâce à une association de Bruxelles. Ils sont très heureux d'avoir été soutenus dans leur combat et d'avoir trouvé du logement, mais ne désirent plus avoir de contact avec la « publicité » : cette affaire a troublé quelque peu les enfants et la famille veut continuer à vivre dans l'ombre.

septembre, devant le Juge de Paix : *pourquoi Madame x... est-elle toujours sans logement, alors que vous disposez des outils légaux pour lui assurer un logement (par la réquisition d'immeubles abandonnés) ?*

Report du jugement, période d'hiver pendant laquelle on ne peut expulser d'un logement social, re-tribunal, relogement de la famille au mois de mars dans une autre commune et finalement... **accord à l'amiable** : le Foyer Anderlechtois n'exigera pas de la « squatteuse » le loyer de 8 mois d'occupation illégale. De son côté, Madame x... ne demandera rien comme dommages et intérêts à la Commune et au Foyer pour le « *dommage moral* » causé par leur impossibilité de trouver un logement social pendant 8 mois.

Jean Peeters,
Front Commun
SDF, 56 rue
d'Aerschot, 1030
Bruxelles ;
tél. 0479-
68.60.20 (Jean
Peeters) ; Fax
02-218.20.97

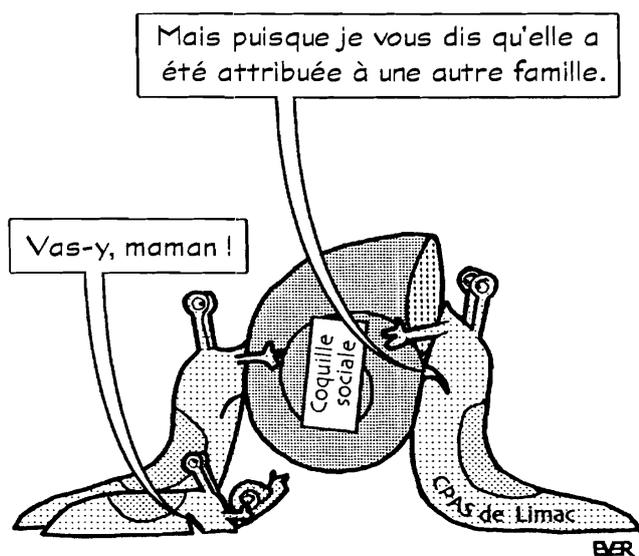
3. Une victoire ?

Oui certainement, celle de la résistance d'une famille soutenue par des associations.

Victoire du Droit au Logement inscrit dans la Constitution belge et française, mais qui risque d'être absent du code européen.

Victoire oui, mais pas de triomphe, car ce cas ne peut constituer une jurisprudence, vu qu'il n'y a pas eu de jugement mais bien un accord entre les parties. A manier donc avec beaucoup de prudence.

(1) voir article
« Logement
social et
famille
nombreuse »,
Journal du
Collectif n°29,
novembre/
décembre 2001
([http://
www.enter.org/
solidarity/
cadre_central/
facettes_de_exclusion/
excl_24.htm](http://www.enter.org/solidarity/cadre_central/facettes_de_exclusion/excl_24.htm))

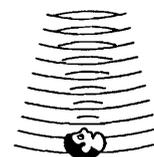


2. Constitution belge et Droit au logement

Branle-bas de combat, promesses des autorités locales, menaces d'expulsion, négociations avec le Foyer, mais la famille se fait finalement assigner en justice... A l'audience du 6 septembre 2001, l'avocat **Alexis Deswaef**, invoque l'article 23 de la Constitution, le Droit au logement qui y est inscrit, et... la mission d'un bourgmestre qui a juré fidélité à cette Constitution.

Le duo, Bourgmestre et Président du CPAS d'Anderlecht, est « cité à comparaître » le 26

Echos...



La voix de l'usager

*D.D.Zintégré,
d'après les
témoignages de
gens de la rue,
d'usagers du
CPAS, de
chômeurs et de
travailleurs
précaires ;
C.C.S.E., 148
Chaussée de
Wavre, 1050
Bruxelles*

A propos des thèmes abordés au forum-action « Réseaux Pauvreté, Santé, Logement » organisé par Ecolo Bruxelles¹ à Ixelles, le 22 juin.

1. De la rue à l'habitat

Le premier pas vers l'(la ré-)insertion, l'(la ré-)intégration, la (re)socialisation, trois mots que je n'aime pas, mais font partie du jargon politique à la mode, le premier pas donc d'une personne ou d'une famille qui est à la rue est d'accéder à un logement.

Pourtant beaucoup de « gens de la rue » refusent. La raison est simple : suite à un accident de la vie, ils sont fortement endettés envers l'état ou le privé, ou les deux, et, pour beaucoup d'hommes, de retard de pensions alimentaires suite à une séparation ou un divorce. Lorsque vous parlez avec quelqu'un qui fait la manche et que vous proposez de l'aider à obtenir ces droits au CPAS, souvent il refuse de peur d'être retrouvé par ses créanciers s'il a un domicile.

Ils ont choisi de vivre dans l'anonymat de la rue afin d'échapper aux harcèlements des huissiers, au détriment de leur santé physique et mentale.

Que faire pour leur faire franchir le pas vers le CPAS, qui, quand il fait bien son travail, l'informe sur les moyens d'éviter d'être harcelé par ses créanciers, tout en vivant hors de la clandestinité dans un logement conforme aux conditions d'hygiène et de salubrité ?

Que proposent les responsables politiques ?

2. Logements salubres

Si dans certains anciens immeubles de logements sociaux, les conditions de salubrité ne sont pas toujours respectées, dans le privé, à Bruxelles, en dessous de 350 euros de loyer mensuel, il est impossible de trouver un logement salubre.

Les propriétaires de logements à « bas » loyers ne respectent pas les lois sur les baux, souvent il n'y a pas de bail écrit, et quand il y en a un, celui-ci est truffé de clauses illégales rédigées par le propriétaire.

Quelques exemples :

- exigent les paiements en espèces, parfois ne donnent pas de reçu, autant pour les garanties que pour les loyers ;
- ne respectent pas les délais de préavis légaux ;
- s'octroient des droits de visite illégaux, permettant de pénétrer chez le locataire en son absence, etc.

Autres pratiques des propriétaires :

- changent les serrures pour quelques jours de retard de paiement de loyer, de façon à ce que le locataire ne puisse plus pénétrer dans son logement ;
- lorsqu'un locataire courageux ose tenter une action en justice pour insalubrité, les propriétaires parviennent toujours à se défilier, font traîner les procédures, font semblant de commencer des travaux quelques jours avant la comparution en justice de paix et font retirer la plainte, les juges font confiance à la « BONNE » foi des propriétaires, n'exigent pas de contrat avec des entrepreneurs, n'imposent pas de délais pour effectuer les travaux, etc. ;



Même avec un avocat pro-deo, une procédure en justice coûte cher au locataire en documents de toute sorte à aller chercher dans les administrations.

Que proposent les responsables politiques ?

- pour que les allocataires sociaux et les travailleurs précaires puissent faire respecter

(1) NDLR : Une série de forums qui aborderont les thèmes clés du développement durable à Bruxelles, dans le cadre du Plan Régional de Développement Durable, est programmée jusqu'en 2004 ; ils font aussi partie de la campagne « Alliances pour un développement durable ». Renseignements : www.ecolo.be/alliances, courriel : alliances@ecolo.be

leur droit à un logement salubre et décent en adéquation avec leurs faibles revenus ?

- pour que les propriétaires respectent les lois sur les baux à loyers ?

3. Santé physique

Les CPAS font en général ce qu'il faut pour que les usagers aient droit aux soins de santé courants. Malheureusement les logements de moins de 350 euros de loyer sont souvent insalubres.

Les conditions d'hygiène ne sont pas respectées, il n'est pas rare qu'il n'y ait qu'un W.C. pour 5 à 20 locataires, idem pour les douches, quand il y en a. Ces conditions d'hygiène déplorables peuvent provoquer des maladies, des contagions de virus etc.

Les immeubles délaissés par les propriétaires contiennent souvent du plomb, de l'amiante et d'autres produits nocifs.

Que proposent les responsables politiques ?

pour faire respecter les conditions d'hygiène par les propriétaires ?

4. Santé mentale

Si après avoir galéré dans la rue des semaines, des mois, voire des années, un accidenté de la vie, isolé, trouve enfin le chemin du CPAS et un logement, on se rend compte que celui-ci est paumé face aux actes de la vie de tous les jours.

Il ne sait pas faire des courses, faire à manger, faire le ménage, se servir d'une machine dans un laveur automatique, tout cela lui est étranger, parce qu'avant l'accident c'était son conjoint, ses parents ou du personnel qui se chargeaient des tâches banales de la vie quotidienne, il est perdu devant les tâches les plus simples.

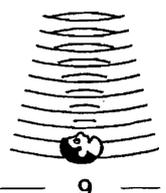
Que proposent les responsables politiques ?

pour « socialiser » ces personnes, avant d'entamer un processus de projet de vie professionnel ?

Les réponses et suggestions sont bienvenues au C.C.S.E.

148 Chaussée de Wavre, 1050 Ixelles ; tél. 0486-300.073 (André Sandra).

Echos...





Freddy
Bouchez, 119
Rue des
Canadiens,
7110 Strépy-
Bracquegnies,
tél. 064-
67.80.68 ; site
internet : [http://](http://users.skynet.be/Droits.Devant/)
/

1. Projet commun avec le *Théâtre du Copion* et les *Editions Travailler le social*

Dans les mois précédents, afin de répondre à une demande de certains membres de Droits Devant, nous avons mis sur pied un atelier d'écriture. Celui-ci a produit des textes très riches sur la précarité au quotidien, les relations, la solitude,... Tous ces écrits servent maintenant de base pour la mise en scène d'un spectacle de théâtre et la confection d'un livre.

Le spectacle et le livre pourront être diffusés à partir de janvier 2003. Les représentations seront l'occasion de débats, de rencontres qui permettront d'avoir un dialogue avec des publics différents sur les idées que nous défendons.

2. Projet de loi sur l'intégration sociale, la lutte continue

Le 23 mai 2002, Droits Devant organisait un débat sur le thème : « *Loi supprimant le minimex, intégration sociale ou régression sociale* ». Quatre vingt personnes ont participé à cette réunion où l'on a pu entendre et comparer les points de vue d'un C.P.A.S. (celui de La Louvière), ceux de la C.S.C. et de Droits Devant. Beaucoup d'interventions ont souligné que le C.P.A.S. ne doit pas servir au développement de l'Etat Social Actif et qu'une autre politique en matière de droits sociaux, d'emploi est possible. Il y a eu aussi des témoignages de personnes minimexées qui estiment que leurs droits ne sont pas respectés.

Le 18 avril 2002, les parlementaires ont voté très majoritairement la loi sur le droit à l'intégration sociale, supprimant le droit au minimex et plaçant les minimexés dans une position d'infériorité totale par rapport aux CPAS puisqu'ils seront obligés de signer un contrat en contrepartie d'un revenu minimum. Le droit à ce revenu devra dès lors se mériter (le plus souvent par une mise au travail forcée dans des contrats précaires ou des formations à 1 euro de l'heure) et si les mérites ne sont pas reconnus par le CPAS, il y aura exclusion du droit.

Nous continuons à penser que cette loi est mauvaise pour les minimexés mais aussi pour tous les allocataires sociaux. Droits Devant a décidé de mettre sur pied un **observatoire régional des CPAS**, destiné à contrôler l'application de la nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale par les CPAS et à dénoncer les situations d'exclusion.

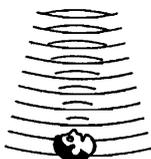
3. Projet de réforme de l'article 26, la lutte commence

Nous sommes convaincus que la loi sur le « Droit à l'intégration sociale » fait partie d'une politique de mise en question des droits sociaux fondamentaux et déjà, sous la pression du patronat, il y a un projet de réforme de l'article 36 qui concerne le droit aux allocations d'attente qui est l'allocation de chômage perçue par les jeunes qui ont terminé un cycle scolaire pour peu qu'ils aient effectué un stage d'attente.

Cette réforme va mettre des conditions supplémentaires pour l'octroi de ces allocations et dès lors, les jeunes devront eux aussi prouver toute une série de démarches sous peine d'être privés de leur revenu.

L'observatoire que nous mettons sur pied pourra également être un lieu de mobilisation contre la réforme de l'article 36 car la défense des droits sociaux fondamentaux n'est pas divisible ! Nous appelons particulièrement les organisations syndicales à participer à cette action : Jeunes FGTB, Jeunes CSC, travailleurs sans emploi des deux syndicats et aussi les mouvements associatifs, les militants politiques des partis de gauche, les chômeurs, les minimexés, tous ensemble, nous pourrons réagir contre ces atteintes inacceptables à nos droits sociaux !

Echos...



Prix Roger Vanthournout 2002



Pour la dixième fois consécutive, le Prix Roger Vanthournout¹ a récompensé le 4 juin 2002 l'auteur d'un ouvrage sur l'économie sociale ainsi qu'une entreprise du secteur pour son caractère novateur et son action dans la formation et la création d'emploi. Les petites pyramides symbolisant le secteur de l'économie sociale ont été remises cette année à l'Entreprise de Formation par le Travail « *Droit et Devoir* » établie à Mons et à Marilèna Cannella pour son étude « *La Société à Finalité Sociale : un succès ou un coup dans l'eau ?* »².

1. ASBL Droit et Devoir³

Devenue Entreprise de Formation par le Travail en 1997, l'asbl Droit et Devoir utilise son activité de récupération, démantèlement et revalorisation de matériel informatique pour former chaque année une cinquantaine de jeunes gens exclus des circuits traditionnels du travail. Active dans un créneau porteur, le secteur des nouvelles technologies, elle allie à une conception sociale de son action, une qualité professionnelle dans ses prestations et le respect de l'environnement.

Chaque année, l'EFT dispense des formations auprès d'une cinquantaine de stagiaires et relève les mêmes défis : transformer des personnes peu qualifiées en travailleurs actifs, offrir à ces jeunes de réels débouchés sur le marché de l'emploi et faire d'eux des citoyens autonomes et responsables. Objectif des 18 mois de formation : construire le savoir-faire technique des stagiaires, mais aussi leur permettre d'entreprendre une activité d'indépendant, de créer leur propre emploi.

Parallèlement à son action dans le domaine de l'emploi, Droit et Devoir peut s'enorgueillir de jouer un rôle positif dans d'autres sphères de la société. D'une part, en revendant du matériel informatique à des prix très serrés, l'entreprise permet à des personnes peu aisées d'accéder à l'outil informatique et de se familiariser à l'usage d'un ordinateur. D'autre part, elle agit favorablement sur la protection de l'environnement en offrant une seconde vie à du matériel destiné à la casse et en recyclant les parties non utilisables.

En décembre 2001, Droit et Devoir occupait 9

personnes (dont 5 personnes sous « article 60 » mises à disposition par le CPAS de Mons). En 2000 et 2001, 10 stagiaires issus de Droit et devoir ont décroché un emploi, 19 personnes ont entamé une formation qualifiante et 4 autres ont créé leur propre entreprise.

2. Etude sur la « Société à finalité sociale », par Marilèna Cannella⁴

Marilèna Cannella a consacré son attention à une toute jeune et, selon ses dires, révolutionnaire forme de société : la Société à Finalité Sociale (SFS) qui permet à une société de combiner objectif social et outil économique.

Quel statut pour les entreprises marchandes d'économie sociale qui allient à la fois objectif social et outil économique ? Jusqu'en 1995, date de naissance de la Société à Finalité Sociale (SFS), un vide juridique existait quant au statut à leur attribuer. Après avoir mis en lumière le contexte socio-politique dans lequel a surgi l'idée de la SFS et analysé les aspects juridiques de celle-ci, l'auteur s'attaque aux aspects fiscaux de cette forme de société.

Objectif de l'ouvrage : dresser le bilan d'un statut, cinq ans après sa création, et apporter des pistes et perspectives pour favoriser son évolution, voire son succès dans l'avenir. Un ouvrage de référence pour les entrepreneurs tentés par la SFS comme pour les pouvoirs publics.

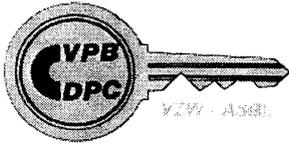
(1) c/o AGES, 22 rue des Steppes, 4000 Liège ; informations sur www.econosoc.org/pvt au 04-227.58.89 ou au 071-53.28.37.

(2) 120 pages, éditions Luc Pire.

(3) Entreprise de Formation par le Travail, 6 rue du Fish Club, 7000 Mons ; Contact : Bouchaïd Samawi, Tél.: 065-37.42.68 ; <info.sam@yucom.be>.

(4) <cannellamarilena@wanadoo.be>





La Belgique : paradis fiscal pour les sociétés et les indépendants !

Ce tract nous a été transmis pour publication dans notre journal, comme complément au thème de la campagne de la CSC pour un impôt sur la fortune (voir numéro précédent).

Une fiscalité plus juste est un moyen très important pour mettre en place une société plus solidaire. Nous remercions le Comité de défense du personnel des finances de nous avoir transmis cette contribution au débat.

*Comité de
défense du
personnel des
Finances -
ASBL ; Daniel
Puissant,
secrétaire
national
francophone,
34 rue des
Pontons, 4032
Liège.*

Le Comité de Défense du Personnel des Finances (C.D.P.C.), organisation syndicale autonome du personnel des finances milite, depuis sa fondation en 1988, pour l'obtention d'une plus grande justice fiscale, notamment par l'engagement de personnel plus nombreux et mieux formé. Quoi qu'il affirme, le Ministre Reynders poursuit la politique de ses prédécesseurs qui conduit à faire reposer principalement la charge de l'impôt sur les épaules des salariés et des pensionnés.

Les fonctionnaires du fisc constatent qu'une portion, sans cesse plus réduite, des déclarations des indépendants et des sociétés est réellement vérifiée.

Tous les belges devant être égaux devant la loi, chaque catégorie professionnelle doit être équitablement contrôlée.

Comment en est-on arrivé là ?

- Par un volume de travail croissant lié à une chute constante du nombre d'agents ;
- Par une informatisation trop timide ;
- Par le détachement d'une partie des agents chargés du contrôle vers les services du contentieux.

Aucune mesure concrète n'existe pour améliorer la situation. Que du contraire :

- Le personnel pensionné n'est pas remplacé (ou si peu) et les recrutements sont à nouveau bloqués depuis 2002 ;
- A partir de 2002, les taxateurs devront défendre au tribunal les taxations contestées par les contribuables — cette mesure devrait les inciter à « marchander » à tout prix des accords avec les contribuables ;
- La faiblesse des budgets consacrés à l'informatique fortifie notre sentiment qu'il n'existe aucune volonté de rendre performant note ministère.
- La course aux mandats par les hauts dirigeants de l'administration distraie ces derniers de la résolution des problèmes vécus par la base.

Comme il faut équilibrer le budget de l'Etat tout en diminuant les impôts (surtout pour les hauts revenus), les générations futures seront mises à contribution. Le gouvernement a en effet décidé de brader son patrimoine ! Les cités administratives (Tour des Finances à Bruxelles, bâtiments occupés par les administration fédérales en Wallonie, ...) sont vendues à des promoteurs privés. Cela signifie que les budgets futurs devront supporter des loyers élevés. Cette gestion à la petite semaine est complètement irresponsable et n'a fait l'objet d'aucun débat au parlement !

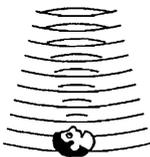
Quant à l'arriéré fiscal, il revient à la une de l'actualité à chaque contrôle budgétaire. Pour le CDPC, les services chargés du recouvrement seraient capables de diminuer cet arriéré s'ils étaient dotés de personnel statutaire en suffisance et d'un système informatique de comptabilisation des recettes autrement plus efficace que le système obsolète et inadapté dont ils doivent se contenter actuellement.

Faites pression sur vos parlementaires !

Comme il faut équilibrer le budget de l'Etat :

- Chaque citoyen doit contribuer en fonction de ses revenus au financement de l'Etat : ni plus, ni moins !
- Les services chargés de la lutte contre la fraude fiscale doivent disposer de moyens sérieux !

Echos...



Danielle : se battre, c'est travailler

Il y a quelques mois déjà, Estelle Krzeslo nous a envoyé une interview-témoignage de Danielle, une militante des droits de l'homme dans l'acceptation la plus complète et la plus générale de ceux-ci.

Après l'avoir lue et relue, nous nous sommes demandés comment la faire partager aux lecteurs de ce journal. En effet, elle compte dix pages quarto et c'est un peu surdimensionné pour nous. La réduire ? C'était perdre beaucoup du témoignage. La découper ? C'était traîner en longueur et perdre l'émotion du contenu.

Finalement nous avons décidé de ne faire que vous la présenter ici et de la mettre sur notre site internet où vous pourrez la consulter intégralement. Ceux qui en feront la demande pourront aussi recevoir le témoignage intégral par la poste.

Qui est Danielle ? Une femme dyslexique, travaillant comme bonniche, qui a été atteinte de tuberculose. Au sana, elle a fait des rencontres, entre autres avec Estelle, qui lui ont permis d'écrire plus correctement et d'adhérer à une équipe de militants sociaux. A sa sortie, elle a suivi des cours d'aide familiale, s'est fait embaucher dans une boulangerie à Charleroi, s'est mariée et a eu un fils. Le ménage est parti vivre à Anvers, s'est séparé et Danielle, avec son fils à charge, n'a plus jamais retrouvé de travail. Elle a donc, comme beaucoup de gens en Belgique, dû vivre des allocations sociales, tout en continuant à réfléchir, à s'informer et à militer, mais en individuel.

Elle a voulu retrouver un travail fixe, mais avait été déléguée sécurité et hygiène et ne pouvait plus être astreinte à des travaux lourds, en outre elle était femme, avec un enfant et n'était pas flamande. Elle a donc dû se résoudre à rester au chômage et à faire des ménages pour éduquer son fils.

Elle dit que le chômage l'a libérée. Travailler huit heures par jour, rien que pour manger, elle trouve cela criminel et elle comprend les jeunes qui ne veulent plus accepter ce genre de situation. Il faut le temps de vivre humainement, en lisant, se cultivant. Mais elle souffre du jugement des gens qui trouvent qu'elle est une profiteuse, et d'être isolée comme chômeuse. Comme elle a beaucoup réfléchi, elle s'élève

contre toute forme d'exploitation, surtout celle de petites gens comme elle qui dénoncent les « tricheurs » ou louent des taudis à des prix d'usure à plus pauvres qu'eux.

Pour le système de l'argent aussi, elle ne peut être d'accord : les économies, dit-elle, c'est pour les riches. Pour faire des économies, il faut avoir les moyens de se déplacer, d'acheter en plus grandes quantités, d'avoir de l'argent de réserve, etc. Tout cela les pauvres n'en disposent pas : ils doivent s'acheter leur ticket de bus, sans pouvoir se payer l'abonnement...

Elle dénonce aussi la bureaucratie, les contrôles abusifs. Comme tous, elle dit que le système ALE est un système tordu, mais qu'il l'a aidée à survivre avec son fils. Même les syndicats participent à cette bureaucratie tordue et aident peu les pauvres gens : souvent, elle a dû prendre leur défense car elle connaissait leurs pratiques et savait où s'adresser. Elle est évidemment syndiquée et sait ce que c'est, mais estime qu'il n'est pas un syndicat comme elle le voit qui défendrait vraiment les droits des plus faibles.

Danielle est aussi coincée entre un handicap insuffisant pour obtenir une vraie pension d'handicapée et l'obligation de faire de travaux lourds en ALE pour pouvoir vivre.

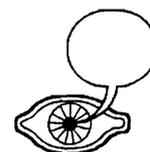
Elle n'en continue pas moins son travail de solidarité humaine dans son quartier et dans toutes les associations où c'est possible.

J'espère vous avoir donné le goût de lire le témoignage de Danielle, tel qu'Estelle l'a écrit en plus vrai et en plus long. Je n'ai essayé d'être qu'un traducteur d'un message beaucoup plus humain et beaucoup plus poignant de vérité et de solidarité.

présentation
par **Henri Solé**, 5 rue du
Presbytère,
6900.

Hargimont ;
tél. 084-
22.32.61 ;
courriel :
<henri.sole@
belgacom.net>.

Témoignages



1^{er} mai 2002 : colmatage ou front populaire ?

Bernard De
Commer, 5 mai
2002

(1) Ce texte a été rédigé la veille de l'assassinat de Pim Fortuyn. Il ne m'a pas paru utile de le modifier sinon à repréciser, si besoin était, qu'on ne lutte pas contre des idées, aussi immondes fussent-elles, par le meurtre, mais qu'on a à le faire avec d'autres idées. Bonnes ou mauvaises, les idées ont la vie autrement plus dure que celle de ceux qui les ont enfantées.

Les séismes politiques ont quelquefois du bon. Ainsi ce qui vient de se passer en France lors des élections présidentielles a-t-il réveillé non seulement les politiques de l'hexagone, mais également ceux de notre pays, E. Di Rupo en tête.

Après la montée en puissance de l'extrême droite en Europe, depuis pas mal de temps déjà - en Flandre, en Italie, en Autriche, aux Pays-Bas avec Pim Fortuyn¹ - et à propos de laquelle on a beaucoup discoursé sans vraiment développer des stratégies alternatives, voilà la gauche plurielle laminée au 1^{er} tour des élections présidentielles françaises, voilà surtout l'extrême droite candidate potentielle au pouvoir et, corollaire, la droite démocratique, via Chirac, plébiscitée au second tour sur un score digne des anciens régimes stalinien avec le quasi-plein des voix de cette gauche qui a eu à choisir entre la peste et le choléra. Cette dernière, pourtant, avait bien travaillé : en matière d'emplois et surtout d'emplois « jeunes », de qualité de la vie en imposant les 35 heures. En vain, un programme socialiste par trop centriste, un émiettement des partis constitutifs de cette gauche (alors qu'elle a réuni, tous scores additionnés quasi 40% des suffrages), ont suffi à l'écartier des enjeux du moment.

Quelle leçon tirer de tout cela ? Il faut espérer que, après E. Di Rupo, l'ensemble des forces de gauche de notre pays auront pris conscience de ce que, contrairement au discours néolibéral ambiant, la droite et la gauche sont plus que jamais des réalités. De ce que les intérêts des travailleurs et de ceux qui, dans notre société d'abondance, vivent à sa marge ou carrément en marge, ceux-là qu'on regroupe sous le vocable d'exclus, que leurs intérêts ne passent pas par des valeurs centristes, mais par des valeurs de gauche : solidarité plutôt qu'opérations caritatives, service public plutôt que libéralisation, sens de l'action collective plutôt qu'individualisme forcené, redistribution des moyens disponibles vers les plus démunis plutôt qu'allègement généralisé des impôts.

Que le P.S. s'en souvienne enfin est de bon augure, qu'il invite les écologistes et les chrétiens progressistes à se joindre à sa réflexion ne peut être que positif. Pour autant qu'il ne s'agisse pas là d'un simple discours de colmatage d'urgence face à l'extrême droite, d'un colmatage aux relents électoralistes. « *La gauche doit être la gauche* » déclare M. Moureaux le même jour. La gauche doit redevenir la gauche, oserais-je paraphraser, tant il est vrai que, dans le chef du PS surtout, il y a belle lurette qu'on s'était contenté du « *sans nous, ce serait pire* ».

Je suis catholique mais mes projets ne sont pas toujours très catholiques.



Mais, il me plagie maintenant !



M e s s a g e
reçu 5 sur 5
par E. Di
Rupo qui stig-
matisera,
dans son
discours à
Rebecq, les
dangers qu'il
y a à s'englu-
er dans « *les
marais du
consensus
mou* ». On se
rappellera les
mots mêmes
de L. Jospin à
l'entame de la

campagne électorale : « *Je suis socialiste, mais le projet que je vous présente n'est pas un projet socialiste* ». Dans le genre bêtisier, on a rarement fait mieux.

Ce pôle des gauches, nous l'attendons ; mieux, nous, forces de gauche - partis, syndicats, associatif - sommes disposés à y travailler. De manière à mettre sur pied un réel programme d'actions, à l'image de ce qui s'était fait au lendemain des émeutes fascistes en France en 1934 avec le Front Populaire. Ne nous y trompons pas : l'adversaire est à droite.

Passer d'un discours de 1^{er} mai à un programme de gauche digne de ce nom, c'est recréer les conditions d'un Front Populaire auquel, bien sûr, un collectif comme le nôtre ne peut que souscrire, c'est retrouver le sens d'un projet de société au service de tout l'homme, et pas seulement de l'homme dans sa fonction de producteur et de consommateur. Se contenter, après ce qui s'est passé en France ces derniers jours, d'un simple « *ouf !* » ce serait assurément courir droit au mur.

Services publics et commerce des services

La mondialisation de l'économie et les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont des conséquences importantes sur l'évolution des services publics dans le monde.

Dans les pays du Sud, on a assisté depuis les années 1980 à une destruction systématique des services publics : écrasés sous le poids de la dette, les pays du Sud ont été contraints par le Fonds Monétaire International à faire des économies dans leurs soins de santé, à licencier leurs enseignants, à privatiser leurs services des télécommunications ou de distribution d'énergie, etc. De grandes entreprises multinationales y ont déjà installé leurs succursales ; les événements récents au Pérou, provoqués par le rachat par Tractebel de centrales électriques en sont une illustration (voir article en page 20).

Aujourd'hui, les services publics des pays industrialisés entrent dans la tourmente. Les « *Midis du tiers monde* »¹ ont invité Pierre Khalfa et André Mordant à nous donner leur analyse de la situation, à l'occasion du lancement de l'« *Appel pour un renforcement des services publics* » (voir en fin d'article).

1. Services publics et Europe²

On assiste aujourd'hui à une accélération de la libéralisation et de la privatisation des opérateurs publics en Europe. Malgré le bilan désastreux de la privatisation des services publics (citons l'exemple de l'énergie en Californie (USA), ou celui du rail en Grande-Bretagne), les orientations du conseil européen de Lisbonne, et les décisions récentes du sommet de Barcelone (énergie, services postaux) persévèrent dans le même sens.

Pour mieux comprendre les évolutions actuelles, Pierre Khalfa nous rappelle les caractéristiques des services publics dans nos pays. Les services publics d'intérêt économique général [secteur des communications (rail, poste, téléphone), et de l'énergie (gaz, électricité, eau)] ont été construits autour du système de « *péréquation tarifaire* », pour permettre l'accès de tous au réseau : les tarifs appliqués sont déconnectés des prix de revient, les services plus rentables permettant le

financement des services moins rentables, tout cela étant organisé dans le cadre de monopoles publics, soumis donc essentiellement aux choix politiques. C'est ce système de péréquation tarifaire qui est touché au coeur quand la Commission européenne veut faire entrer dans les faits le principe que « *les tarifs doivent tendre vers les coûts* ».

Cette évolution était inscrite dès le départ dans les traités européens : **dans le traité de Rome, l'article 90** (devenu ensuite l'article 86 des traités) indique que les entreprises publiques doivent respecter les règles de la concurrence. Ils ne peuvent y déroger que si cela n'entrave pas le développement des échanges « *dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté* ». C'est la Commission européenne qui est juge des dérogations possibles, et « *adresse, en tant que besoin, les directives ou décisions appropriées aux Etats* ». Cet article a été mis en pratique à partir des « *années Thatcher* », la vague libérale des années 1980, tout d'abord pour les télécommunications.

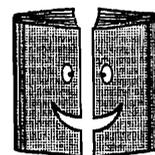
En 1996, dans une communication « *Les services d'intérêt général en Europe* », la Commission reconnaît que « *les mécanismes de marché présentent parfois leurs limites et peuvent risquer d'exclure une partie de la population* ». Cependant elle réaffirme aussitôt le credo libéral en indiquant que « *les services d'intérêt général de caractère économique sont en principe soumis aux règles dont la communauté s'est dotée pour établir un grand marché.* » Le 20 septembre 2000, une communication de la Commission affirme que « *la Communauté protège les objectifs d'intérêt général et la mission de service public.* » Mais elle indique immédiatement que « *dans bien des cas, le marché est le meilleur mécanisme pour fournir ces services.* »

Et pourtant, le bilan de la déréglementation dans les télécommunications est éclairant. Les communications « *longue distance* » ont essentiellement baissé sur les axes de trafic fortement utilisés (p. ex. Europe/USA). Par contre, le rééquilibrage tarifaire s'est fait au détriment de la grande masse des usagers. En France, l'abonnement a été multiplié par trois depuis 1993. La présence en France de trois

Ghislaine De Smet, à partir des exposés de Pierre Khalfa (SUD - PTT, France) et André Mordant (CGSP, Belgique), le 3 mai 2002.

(1) débats organisés de 12h15 à 14h, à la Maison du développement, 9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles par plusieurs ONG belges (Le monde selon les femmes, ITECO, CNCD, GRESEA et COTA).
Renseignements : tél. 02-250.12.30

(2) à partir de l'intervention de Pierre Khalfa ; voir texte complet sur notre site internet.



(3) arrêt de la Cour de justice dans les affaires jointes C-180-184/98

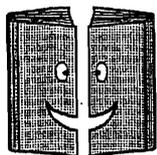
(4) Le Soir, 6 mai 2002

(Libéralisation : Syndicats et ONG montent au front)

(5) à partir de l'intervention d'André Mordant ; voir texte complet sur notre site internet

(6) « Adult Learning and technology in OECD countries », OCDE, Paris 1996

A lire... à débattre



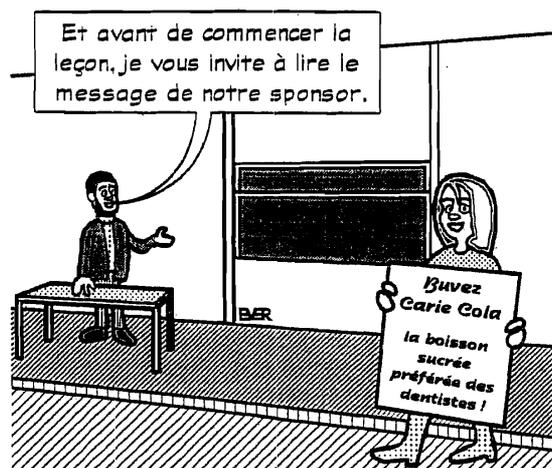
opérateurs de téléphonie n'a même pas permis la couverture de l'ensemble du territoire national, et la qualité du service rendu n'arrête pas de se dégrader, selon l'Autorité de réglementation des télécommunications (ART). En Grande Bretagne, on assiste même à des différences de tarifs selon les axes de trafic.

En 1996, un compromis avait été trouvé pour les services postaux : la libéralisation était permise seulement pour les colis de plus de 350 grammes, ce qui permettait de protéger l'essentiel des services publics nationaux. Mais la Commission s'est battue dès le lendemain de la signature pour éliminer ce compromis. La nouvelle directive de 2002 impose une ouverture à la concurrence pour les colis de plus de 100 grammes, avec pour horizon une ouverture totale en 2009.

Les services publics d'intérêt économique général sont considérés comme des activités économiques, et sont donc soumis, pour la Commission, aux règles relatives du marché intérieur. On pouvait penser a priori que les services publics d'intérêt général (éducation, santé...) n'étaient pas concernés par ces règles.

Mais d'autres évolutions inquiétantes se profilent : dans son rapport fait à l'occasion du sommet européen de Laeken (décembre 2001), la Commission indique qu'il n'est « pas possible d'établir a priori une liste définitive de tous les services d'intérêt général devant être considérés comme non économiques. » La Commission s'appuie pour cela sur une interprétation de la Cour de justice³ qui indique que « constitue une activité économique toute activité consistant à offrir des biens et des services sur un marché donné ». Avec une telle analyse, toute activité pourrait donc être soumise à la concurrence et au marché unique, l'éducation, la santé, la protection sociale, la sécurité publique...

La situation est d'autant plus préoccupante que se poursuit actuellement la négociation sur l'**Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)**, dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Chaque état membre de l'OMC (soit plus de 140 états) peut introduire pour le 30 juin 2002 une liste de secteurs et marchés qu'il juge trop fermés à la concurrence étrangère et qu'il



souhaite pénétrer⁴. Pour le 30 mars 2003, chaque état membre devra communiquer les services qu'il offre de libéraliser chez lui. Des négociations s'engageront alors jusqu'en 2005, pour aboutir à un accord général.

Les directives européennes ont largement anticipé ces négociations dans le domaine des services publics en réseau ; mais les autres services publics sont directement concernés par le processus initié par l'AGCS, qui vise à les transformer en simples marchandises régies par les lois du commerce !

2. Démantèlement des services publics : atteinte à la dignité humaine⁵

André Mordant (CGSP) tire la sonnette d'alarme : le démantèlement des services publics crée les conditions précises pour l'inégalité des citoyens, le terreau du fascisme. L'Europe veut être le modèle de la libéralisation débridée, tout devient un marché, ce qui conduit au malheur des plus pauvres, qui n'auront plus accès à des services de qualité, car ils n'en auront pas les moyens.

Le privé s'intéresse sérieusement au secteur de l'enseignement. L'éducation est considérée comme un service rendu au monde économique, il est donc « naturel » que les industriels en assument la responsabilité. L'enseignement ne doit plus viser à former un esprit critique, à préparer à la citoyenneté, mais plutôt à préparer des travailleurs « clé sur porte », directement

utilisables par l'entreprise. Comme toujours, le privé ne souhaite s'approprier que les pans rentables du secteur de l'éducation, laissant le soin aux services publics « d'assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accroîtra à mesure que d'autres vont continuer à progresser. »⁶ Pour l'OCDE, les étudiants devront aussi participer de façon plus importante au financement de leurs études.

Le secteur de l'éducation figure en bonne position parmi la liste des secteurs voués à la libéralisation par l'AGCS. Dans les instances supranationales comme l'OMC, on parle du « marché de l'enseignement ». L'Europe, celle que nous avons souhaité et qui a tellement de mal à nous entendre aujourd'hui, est prête à offrir la jeunesse en pâture, d'en faire de la « chair à patrons », même s'il ne s'agit plus d'en faire de la chair à canon...

En Europe, la grande pauvreté du début du siècle a été vaincue par l'enseignement pour tous, la sécurité sociale. A présent, nous faisons machine arrière : la libéralisation détruit la sécurité sociale chez nous, et empêche son émergence dans les pays en voie de développement (cette dénomination des pays du Sud, datant des années 60, nous semble plutôt cynique aujourd'hui !).

La santé figure aussi au rang des services promis à la privatisation. Elle devient un marché, les malades des clients. Les bénéfices potentiels sont impressionnants, mais seuls les clients solvables comptent. Ceux qui ne pourront pas se payer des assurances devront attendre, et se contenter de soins moins performants. D'autre part, dans un système privatisé, c'est la maladie qui rapporte plus que la santé, la prévention n'entre donc pas en ligne de compte.

Enfin, l'engagement de la santé dans les secteurs ouverts à la libéralisation comporte le risque de voir les sommes dépensées pour la santé, en l'occurrence les cotisations de sécurité sociale captées par des firmes privées.

APPEL POUR UN RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La logique de course à la compétitivité impliquée depuis deux décennies par la mondialisation néolibérale (...) affaiblit les capacités de financement public et aboutit au démantèlement des services publics, pourtant puissants facteurs de croissance endogène et de justice sociale. Dans le Sud, suite à la crise de la dette du Tiers Monde, les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale ont impliqué la réduction drastique des dépenses publiques et la destruction de services publics aussi essentiels que l'éducation et la santé.

Aujourd'hui, nos gouvernements s'apprenent, sous l'égide de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC (AGCS), à négocier la libéralisation des services, porte ouverte à la privatisation des services publics. (...) Chaque pays membre aura jusqu'au 31 mars 2003 pour faire connaître à l'OMC et aux autres Etats membres les services qu'il offre à libéraliser. Tous les services sont concernés, y compris l'éducation et la santé (...).

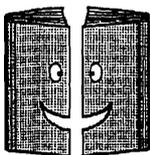
L'accélération de la libéralisation et des privatisations de ces services est une menace pour les citoyens, surtout que le morcellement des sociétés publiques permet de privatiser les segments rentables et de laisser à la charge de la collectivité les segments non rentables (...). Nous refusons que l'accès aux services publics soient limité à des « clients » suffisamment solvables. (...)

Les services publics doivent être non seulement maintenus, mais aussi développés, afin de garantir la satisfaction universelle des droits humains, économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Cela passe par un financement adéquat et donc par une harmonisation fiscale européenne en rupture avec la logique actuelle de dumping fiscal (...).

Nous sommes profondément préoccupés du fait que les négociations européennes, menées par la Commission au nom des Etats membres, sont secrètes et donc dénuées de tout contrôle et débat démocratique. Nous exigeons du gouvernement belge et de l'Union européenne qu'ils rendent publics les demandes/offres de libéralisation, afin de permettre des débats à la mesure des enjeux en présence.

Face à la logique de « marchandisation » de toutes les activités humaines développées par l'AGCS, il est indispensable de définir clairement ce qui doit sortir de la logique du marché (...). Il est donc indispensable de soustraire aux négociations de l'AGCS les secteurs vitaux tels que la santé, l'éducation, l'eau, la culture, l'environnement, les services sociaux, le logement social, l'audiovisuel, le transport et l'énergie. (...)

PREMIERS SIGNATAIRES : ATTAC-Belgique, CADTM, CNCD, CSC, FGTB/ABW, Greenpeace, inter-environnement Wallonie-Bruxelles/Bond Beter Leef Milieu/BRAL, Oxfam-Solidarité, Magasins du Monde
L'appel peut être signé en ligne sur le site d'Attac Belgique : http://attac.org/belgique/agcs_gats.shtml ; votre signature peut aussi être transmise à Attac Wallonie Bruxelles, 48 rue du Beau Mur, 4030 Liège ; fax 04-343.25.65.



3. Face à l'AGCS : campagne belge pour le renforcement des services publics

L'organisation ATTAC-Belgique, avec les syndicats FGTB et CSC, Oxfam-Solidarité et le CNCD, entre autres, ont lancé le 3 mai l'« Appel pour un renforcement des services publics ». La conférence de presse suivait d'ailleurs immédiatement la conférence des Midis du Tiers-Monde.

Une campagne de sensibilisation a débuté dès le mois de mai dans toute la Belgique, à l'initiative des syndicats et des ONG. Treize débats ont eu lieu en mai, sur différents thèmes : les chemins de fer (17 mai à Namur, 2 et 27 mai à Ostende, 24 mai à Bruges), la poste (11 mai à Gand), la santé (25 mai et 17 juin à Charleroi), les services publics face au marché, les services publics et l'équité sociale (4 mai à Bruxelles, 8 mai à Louvain, 21 mai à Liège, 28 mai à la Louvière), les transports publics (24 et 25 mai à Nivelles)... etc.

Cette campagne prépare le lancement officiel du **Forum social de Belgique**, le **samedi 21 septembre** à Bruxelles. **Bloquez dès à présent la date dans vos agendas !**

Une journée de carrefours, de débats, sur les thèmes de la mondialisation : marchés financiers et fiscalité, Droits économiques et sociaux, Globalisation et militarisation, Précarité et chômage, Droit d'asile, Logement, Eau, Mobilité, Communications, Culture... Ce Forum social de Belgique est une étape préparatoire à notre participation au prochain Forum Social Mondial Mondial, Porto Alegre III, qui doit avoir lieu au printemps 2003.

Pour tous renseignements :

Paola Peebles, responsable Mobilisation CNCD-Opération 11.11.11,
Quai du Commerce, 9 à 1000 Bruxelles ;
Tel direct : 02-250.12.50 ; Fax : 02-250.12.63 ; Courriel : <Paola.Peebles@cncd.be>.
Programme complet dans le prochain numéro de ce journal.

O.C.D.E. et commercialisation des services éducatifs

Le premier forum sur la commercialisation des services éducatifs vient de se clôturer à Washington. La Ministre socialiste F. Dupuis y a rappelé la position de la Belgique, à savoir que l'enseignement doit rester du domaine public et n'être donc pas assimilé à une marchandise. Ce constat s'inspire évidemment d'une volonté de contribuer, au travers de l'enseignement, à l'émancipation sociale dont parle, par exemple, en Communauté française, le décret « Missions ». Cela suffira-t-il à éviter une marchandisation des services éducatifs et de l'école en particulier, marchandisation par ailleurs déjà présente à des degrés divers ? Rien n'est moins sûr.

Depuis plus de deux décennies, l'Europe est entrée dans une logique de libéralisation du marché des biens et des services. Et elle y est entrée, étrangement, alors qu'à l'époque les socialistes et les partis de gauche étaient majoritaires dans les structures décisionnelles européennes. C'est qu'était en vogue un socialisme qui n'avait de socialisme que le nom et dont Tony Blair allait se révéler être le meilleur élève. Aujourd'hui, la gauche semble se gauchiser un peu plus, mais sera-t-il possible de faire marche arrière alors que, justement, c'est à présent le centre droit et la droite (parfois extrême) qui y est majoritaire ? On le sait, la Belgique a souvent été bon élève de l'Europe, et je vois mal comment elle pourrait aujourd'hui, avec le poids qu'ont les libéraux et surtout les libéraux flamands, comment elle pourrait faire la sourde oreille à des injonctions qui lui viendraient d'en haut ?

Je l'évoquais ci-dessus, la marchandisation est déjà bien présente dans les écoles. Dans l'enseignement supérieur et universitaire, on travaille déjà pour des sociétés privées. Dans l'enseignement secondaire professionnel et technique, certaines écoles ont un service « clientèle » qui prime sur toute autre considération pédagogique. Quand bien même un arrêté royal y limite strictement les prestations rétribuées. Certaines écoles fondamentales sont littéralement sponsorisées et assument la publicité de leurs bailleurs de fonds impunément. De plus, il existe chez nous une concurrence effrénée entre les réseaux tout à fait propice à une marchandisation plus forte

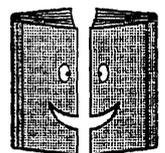
encore. Il n'est pas inintéressant de constater que, de nos jours, on parle de marché scolaire ou d'offre d'enseignement. Je ne sais plus dans quelle revue de l'enseignement libre, j'ai lu qu'on parlait d'autorégulation de l'offre et de la demande d'enseignement. Surprenant et inquiétant tout à la fois, d'autant plus que le pouvoir subsidiant est pauvre au point d'avoir hypothéqué en 20 ans son avenir comme l'actualité récente nous le rappelle (tables rondes sur la pénurie d'enseignant par exemple).

Je crains fort que, comme ce fut le cas avec d'autres services publics (la poste, la SNCB,...), on en vienne à un service public autonome d'enseignement (ce qu'est déjà l'enseignement libre qui se réclame du service public fonctionnel) avec tout ce que cela comportera d'effets pervers. Ainsi une dualisation encore plus prononcée des établissements scolaires : d'un côté, les écoles privées pour ceux qui en ont les moyens et, de l'autre, les écoles publiques fréquentées par les couches sociales les plus démunies. Pour enrayer ce phénomène, il y aurait lieu de travailler en amont, entre autres au niveau de la Constitution qui, garantissant la liberté d'enseignement, favorise implicitement cette marchandisation. On l'aura compris, ce serait une véritable révolution en Belgique et on peut se demander quelle majorité, même laïque comme celle que nous connaissons, oserait s'attaquer au problème.

Il n'y aura pourtant pas de salut, en particulier, pour les plus précarisés des publics scolaires, si l'on n'en revient pas, et très vite, à un véritable service public d'enseignement. Il ne suffit pas, et moins que jamais, de confier à l'école des missions émancipatrices, il faut lui en donner les moyens sans qu'elle ne soit contrainte d'aller frapper à la porte des entreprises et des marchands.

Bernard De
Commer, SEL-
SETCa

A lire... à débattre



Le sud du Pérou se rebelle contre Tractebel

Paul-Emile
Dupret ;
courriel :
<pdupret@
europarl.eu.int>

C'est contre la privatisation du secteur de l'électricité de leur région en faveur de Tractebel, la dépendance et les hausses de tarifs, que les habitants du sud du Pérou se sont rebellés du 16 au 20 juin, accusant le président Toledo de violer sa promesse, faite pendant la campagne électorale, de ne pas privatiser les deux entreprises d'énergie de la région : Egasa et Egesur.

Le mouvement a paralysé tout le sud du pays et les heurts ont souvent été violents. On a compté un mort et plusieurs blessés graves. Les maires de 30 villes ont entrepris une grève de la faim pour appuyer la mobilisation. Le gouvernement, initialement arrogant vis-à-vis de cette rébellion, a dépêché l'armée mais la population a continué à se mobiliser, à bloquer le trafic, à organiser des concerts de casseroles et à bafouer l'état d'urgence et le cessez-le-feu en descendant en petits groupes pour protester dans les villes. Le 19 juin le mouvement s'est tellement amplifié qu'il a semblé faire vaciller le gouvernement. Une commission de conciliation placée sous l'égide de l'église, dont faisaient partie divers ministres, est finalement arrivée sur place.

Le ministre de l'intérieur, partisan de la fermeté, a annoncé sa démission tandis que le gouvernement signait un accord aux termes duquel il suspendait la privatisation, jusqu'à ce que la justice tranche sur la légalité de la procédure. Si la justice s'en mêle, c'est parce que Tractebel est accusée d'avoir été avantagée dans cette procédure d'adjudication par le versement de pots de vin à l'ancien président, Alberto Fujimori, actuellement réfugié au Japon. Dans la dernière phase de l'adjudication, qui s'est faite à toute vitesse, Tractebel n'avait aucun concurrent.

On se souvient qu'il y a de cela deux ans, Tractebel, filiale de Suez-Lyonnaise des eaux, avait été accusée de verser des pots de vin au Kazakhstan. Dans les pays du Sud, elle participe à la curée de la privatisation du secteur des services publics. Elle s'est ainsi hissée au huitième rang des multinationales dominant le service de l'électricité au Sud. Possédant diverses entreprises de distribution d'électricité au Chili et au Pérou, elle retire des bénéfices juteux de la privatisation de l'ancienne entreprise d'état Gerasul, tout en se retrouvant confrontée à un vaste mouvement de paysans

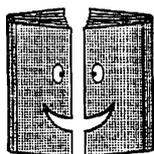
lésés par les énormes projets hydro-électriques dans ce pays, (MAP) et aux consommateurs qui voient leurs factures augmenter sans cesse, contrairement au mythe selon lequel la libéralisation entraînerait une chute des prix.

C'est dans le secteur des services que les entreprises multinationales ont fait d'énormes bénéfices dans les années '90, achetant très bon marché des entreprises publiques souvent performantes, à des gouvernements corrompus ou accablés sous le poids de la dette extérieure, menaçant ainsi l'accès de toute leur population aux services essentiels. Excitées par ces bénéfices plantureux, les entreprises multinationales mettent maintenant la pression pour la signature de l'accord AGCS à l'OMC, qui leur donnera accès à tous les secteurs des services existants ou futurs, pour lesquels les gouvernements signataires n'ont pas demandé d'exception explicite avant le 30 juin 2002.

Les luttes d'Arequipa ne sont donc que le prélude des difficultés de populations du sud confrontées directement à la voracité des multinationales telles que Tractebel.

Quand le gouvernement du Pérou aura signé l'AGCS, Tractebel pourra l'assigner à l'OMC s'il ne réprime pas jusqu'au bout les manifestations comme celles de la région d'Arequipa. En effet le maintien ou la création d'une entreprise publique, sauf dans les secteurs explicitement exclus de la libéralisation, sera considéré aux termes de l'AGCS comme une distorsion à la concurrence. Et une fois l'accord signé il n'y aura pas de marche arrière possible sans dénoncer tout l'accord sur les services, ce qui représentera un coût énorme et une période de préavis qui excède la durée d'un gouvernement.

A lire... à débattre



La grande Désillusion

En Côte d'Ivoire, le service du téléphone a été privatisé à tout vent sans la moindre réglementation. La société française qui a acheté les actifs de l'Etat a pris possession de toutes les activités de téléphonie en augmentant les tarifs de telle manière que les étudiants ne peuvent plus s'offrir la connexion à Internet. Du même coup, la fracture informatique s'étend un peu plus encore entre le monde des riches et celui des pauvres.

L'homme qui raconte cette histoire sait de quoi il parle : Joseph Stiglitz est non seulement prix Nobel d'économie, mais il a été conseiller économique de Bill Clinton avant de devenir économiste en chef de la Banque Mondiale. Un poste dont il a démissionné devant le refus des institutions internationales de revoir leur politique dont il avait pu mesurer, étant au cœur même du système, tous les effets catastrophiques sur l'état des pays les plus en difficultés.

Dans un livre paru récemment en français chez Fayard, « *La Grande Désillusion* », Joseph Stiglitz n'y va pas par quatre chemins : « *Aujourd'hui, écrit-il, la mondialisation, cela ne marche pas. Ça ne marche pas pour les pauvres du monde. Ça ne marche pas pour l'environnement. Ça ne marche pas pour la stabilité économique* ». Il dénonce l'hypocrisie des pays occidentaux qui ont érigé les règles du marché à leur seul profit, exigeant par exemple, le démantèlement des barrières douanières des pays du tiers-monde, tout en maintenant les leurs.

Et il est encore plus sévère avec le parti pris idéologique, voire parfois l'incompétence, des grandes institutions économiques internationales comme le FMI, la Banque Mondiale ou l'Organisation Mondiale du Commerce. Joseph Stiglitz constate, et il l'explique avec lucidité et simplicité, comment la libération des marchés des capitaux a contribué aux crises financières des années 90 ou comment les mesures du FMI n'ont pas seulement exacerbé la crise asiatique mais l'ont aussi en partie provoquée. Sans oublier les destructions d'emplois délibérément provoquées par la libéralisation du commerce, emplois jamais remplacés contrairement aux slogans prometteurs de l'ultra-libéralisme.

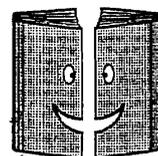
Joseph Stiglitz ne dit pas que la mondialisation porte en elle-même toutes ces horreurs

économiques, mais il met en cause sa gestion et sa conception. Pour combattre les inégalités, il faut « réinventer l'État », ajoute-t-il. Ce n'est pas une formule magique, ni vraiment originale, mais le fait qu'elle soit aujourd'hui simplement audible et portée par une sommité économique indique que quelque chose est en train de changer dans le monde.

« *La grande Désillusion* »
de Joseph
Stiglitz.
Vient de
paraître chez
Fayard.

Présenté par
Hugues Le
Paige, la
chronique
« *Pensées* »,
multiples »,
Matin première
(RTBF radio),
jeudi 23 mai
2002.

A lire... à débattre



Exclusion bancaire : une loi pour un mythe ou pour une réalité ?

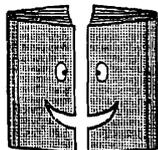
Catherine
Brescheau ;
courriel :
<hoffman.
brescheau@
skynet.be>

(1) *Le Soir*, 30
août 2001.

(2) *Rapport du
Réseau
Financement
Alternatif
2001* :
« Concilier
argent, éthique
et solidarité » ;
<reseau.fa@
skynet.be>.

(3) *Budget et
Droits*, n°158,
septembre -
octobre 2001.

A lire... à débattre



En août 2001, la députée socialiste Karine Lalieux dépose une proposition de loi visant à instaurer un service bancaire de base gratuit¹. Cette initiative fait bondir Guido Ravoet, directeur général de l'association belge des banques, qui considère la Charte signée en 1996 comme un modèle pour le reste de l'Europe.

En effet, le 20 décembre 1996, le Comité de direction de l'association belge des banques (ABB) a adopté une « Charte relative au service bancaire de base ».

« Le principe du service bancaire de base n'est valable que pour le compte à vue d'un client particulier. Les trois opérations de base qui y sont liées sont : les virements, les dépôts et retraits ainsi que l'obtention des extraits. La banque doit veiller à ce que les opérations de base visées restent accessibles à quiconque possède un domicile légal en Belgique. La banque qui a souscrit à la Charte s'engage à garantir ce service bancaire de base. »²

Déjà en 1994, le rapport sur la pauvreté constatait que les minimexés n'avaient pas toujours la possibilité d'ouvrir ou de maintenir un compte bancaire. Même constat en septembre 1996. En décembre 1996, les banques signent la Charte. En 1999, le Conseil de la Consommation trouve que la situation s'est améliorée. Mais dans ses conclusions, le rapport du Réseau Financement Alternatif 2001 montre que l'exclusion bancaire est en forte croissance depuis 1996, que la Charte ne l'a en rien freinée, et que le contrôle de son application par l'ombudsman de l'ABB s'est quant à lui révélé marginal !!! Le Réseau Financement Alternatif conseille de légiférer là où la parole et la signature ne sont plus efficaces.

1. Pourquoi donc vouloir une loi ?

A la demande de Monsieur Charles Picqué, Ministre de l'économie, le Réseau Financement Alternatif mène une étude sur l'exclusion bancaire en Belgique. Ce rapport, rendu public le 19 décembre 2001, démontre que la Charte est un échec et conseille que les pouvoirs publics s'attaquent rapidement à ce problème

d'exclusion. Peu avant, Test Achats³ avait dévoilé par son enquête qu'une Charte est loin de suffire pour arrêter l'exclusion bancaire et arrivait à la même conclusion... quoi qu'en dise Mr Ravoet.

Alors de deux choses l'une : ou Mr Ravoet ment, ou il a de gros problèmes de communication avec ses partenaires. A moins que ses partenaires banquiers n'aient de gros problèmes de communication avec leurs gérants ou ne soient coincés entre une Charte recommandée par la direction et l'obligation d'être de plus en plus rentable sous peine de suppression d'agences ! Que choisiriez-vous ?

2. On ne peut plus se passer de consommation bancaire...

Stratégie marketing bien connue. Les banques sont devenues indispensables à tous les niveaux d'opérations financières, que ce soit dans les transferts d'argent de tous types, comme garantie ou comme statut dans la comptabilité (l'extrait bancaire servant de « preuve »). Pour recevoir ses allocations familiales ou son salaire, pour payer son loyer, pour ouvrir un compteur à gaz, etc... il faut passer par un compte bancaire.

Formidable ! Se rendre indispensable, quoi de plus pratique pour les banques qui ne se nourrissent que de notre argent, son aliment de base. Et maintenant qu'elles sont indispensables, elles voudraient sélectionner ceux pour qui elles veulent l'être et se débarrasser de ceux de qui elles ne peuvent rien tirer.

Les personnes minimexées, les réfugiés, les chômeurs : « y a rien derrière », pas de possibilités de crédits, pas de possibilités d'immobilier, pas de possibilités de se retourner contre un tiers, pas rentable, à éliminer. Et voilà que ces « indispensables » banques tout à coup redeviennent de pauvres petites entreprises privées se débattant dans la rentabilité mondiale. Elles pleurent de ne pouvoir assumer ce que les pouvoirs publics devraient assumer eux-mêmes. Eh ! Oh ! Qui c'est qu'a voulu être indispensable hein !

En vous rendant indispensables, chères institutions bancaires, vous êtes devenues plus qu'une entreprise privée, presque une entreprise publique. Alors quand on joue... on ne demande pas aux autres (par exemple les pouvoirs publics ou vos autres consommateurs) de payer les pots cassés de vos plans marketing ; on les assume !

3. Parolé, parolé, parolé... parolé, toujours des parolés

Une Charte ? Formidable ! Ça ne coûte pas cher.

Quelques repas arrosés (sur le compte de l'entreprise bien sûr), quelques feuilles de papiers et un peu d'encre. Des paroles. Dans le néo-capitalisme, la parole ne vaut pas grand chose et l'important n'est pas de la respecter mais bien de ne pas se faire prendre quand on ne la respecte pas. Et de trouver des parades là où on s'est fait prendre.

Comment alors peut-on encore se fier à une Charte ?

Le néo-capitalisme réduit les différences entre le banquier (et ses actionnaires qui en veulent toujours plus, plus vite) et les mafias. Un modèle à suivre pour nos jeunes !? Comme pour les délinquants dans nos rues, il faut donc en arriver à mettre des limites plus claires, plus persuasives : des lois. Et surtout se donner les moyens de les faire appliquer. C'est là que nos hommes politiques doivent veiller, c'est là que la démocratie a un sens.

4. Jeu : petites histoires imaginaires (?), faute d'être mythiques

Mr X, réfugié d'Afrique, vient d'être régularisé. Mr X ne parle pas très bien le français, il s'habitue mal au climat belge si froid et si gris. Il a trouvé un manteau d'hiver, mais ses sandales laissent pénétrer l'eau jusque dans son dos. Il entre pour la première fois dans une banque belge, il y fait chaud, c'est tout propre

et puis tellement beau, on se croirait dans un palais présidentiel de son pays.

Il y a du marbre partout, des lumières qui sortent du plafond, des grandes plantes vertes, Mr X se sent très important, il relève la tête, il est sérieux bien qu'au fond tremblote une envie de rire.

Derrière sa glace, l'employée a l'air fatiguée, son front est strié de petites barres verticales, dommage pense-t-il, elle est jolie.

Mr X a préparé ses papiers et fait la file. Il n'est pas impatient, depuis qu'il est en Belgique, il a fait beaucoup de files et des bien plus longues. C'est à lui ! Il veut ouvrir un compte, y déposer ses 250 euros et faire une domiciliation pour son loyer et pour son gaz. L'employée disparaît, et revient ses papiers en main.

Mr X parviendra-t-il à ouvrir un compte dans cette banque ?

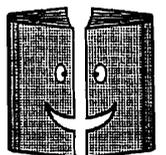
Mme Y est au chômage depuis plusieurs années et vit avec ses deux enfants en bas âge. Elle arrive dans cette ville, dans l'espoir d'y trouver plus facilement du travail. Elle apprend difficilement le néerlandais dans une association, ici c'est obligatoire pour nettoyer. Le divorce ne s'est pas passé facilement et son compte en banque a été vidé plusieurs fois par son mari. Maintenant elle a l'impression de recommencer une nouvelle vie, elle va ouvrir un compte à son nom seul et plus personne ne pourra lui prendre d'argent.

Elle entre dans cette banque et remarque directement que malgré le grand « tralala » du local, il n'est pas tout à fait propre. Les plantes sont pleines de poussière et ça c'est pas bon pour les plantes. La vitre qui la sépare de l'employée est pleine de traces de doigts. Hum, hum, bon c'est pas grave.

Cette fois c'est à elle, ça fait plus d'une demi-heure qu'elle attend, c'est pire qu'à la poste. Elle veut ouvrir un compte pour y faire parvenir directement l'argent de son chômage et ses allocations familiales. Elle ne pensait pas avoir besoin d'argent pour ouvrir ce compte et ne savait pas non plus qu'il fallait un papier de

(4) Aucune chance : noir, mal habillé et gentil ...

A lire... à débattre



(5) Elle a
autant de
chances
d'ouvrir un
compte dans
cette banque
qu'elle en a de
tomber sur un
directeur de
banque
féministe et de
gauche ...

(6) La banque
aura-t-elle la
chance
d'ouvrir un
compte à Mr
Z ?

composition de ménage. Ni que son mari et elle
sont sur la liste noire.

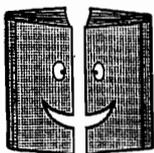
*Mme Y parviendra-t-elle à ouvrir un compte
dans cette banque ?*

Mr Z est pressé, c'est un homme pressé en
permanence, il n'a pas de temps à perdre avec
ces peccadilles. Il ne peut pas continuer à
garder de grosses sommes d'argent sur lui,
c'est dangereux. Quand il arrive dans la banque
et qu'il voit la file, il fonce vers le guichet et
demande que le gérant le reçoive. Si il ne peut
le recevoir de suite, il s'adressera ailleurs.

Mr Z est bien habillé : costume gris souris,
chemise blanche, cravate en soie à desseins
discrets. Sa mallette est en vrai cuir et
l'employée appelle son patron, on ne sait
jamais.

*Mr Z parviendra-t-il à ouvrir un compte dans
cette banque ?*

A lire... à débattre



Enseignant : une profession en voie d'extinction ?

L'enseignement, au cours du premier semestre de l'année 2001, a été à la une de l'actualité. Accords de la Sainte Perlette, de la Saint Polycarpe, du Lambermont, de la Saint Boniface. Rarement saints en désuétude ont retrouvé pareille audience. Certains ont vu dans ces accords monts et merveilles, alors qu'il n'en est rien : les quelques milliards tombant dans l'escarcelle de la Communauté Wallonie-Bruxelles pèsent de peu de poids face aux missions dont elle a hérité, et singulièrement, face à la problématique de l'enseignement qui souffre d'une pénurie de plus en plus manifeste d'enseignants. Cette pénurie est le symptôme d'une maladie qui la gangrène depuis des années et qui touche l'ensemble de ce qu'on appelle communément les métiers du cœur. C'est ce que nous aborderons dans cette première partie.

Mais cette pénurie revêt aussi une importance capitale pour la société dans la mesure où elle hypothèque la formation et l'éducation des générations à venir. Raison pour laquelle, il s'impose de tenter d'inverser la vapeur. Ce sera l'objet d'une seconde partie lors du prochain numéro du journal.

1. Une profession en crise d'image

1990 fut incontestablement une année chahutée dans l'enseignement. La crise qui opposa la Communauté française aux enseignants durera 288 jours (5 mois de grève quasi ininterrompue, 70 manifestations dont la dernière réunira quelque 100 000 personnes à Bruxelles). Soudain, toute une société s'interroge : comment en est-on arrivé là ? Comment, pour reprendre l'image d'Yvan Ylieff, alors Ministre en charge de l'enseignement, comment les profs en sont-ils arrivés à « casser leur image » ? Au point de dégrader la Maison communale de Ath, fief de Guy Spitaels, le 14 juin, d'affronter durement la gendarmerie à Verviers et Dison, chez Ylieff, le 14 juin, avec à la clé quatre blessés, de faire l'expérience des matraques, des autopompes et des charges de chevaux à Namur le 27 septembre ?

On en est arrivé là tout simplement parce qu'il n'y a plus d'image des profs. Comme l'écrivait

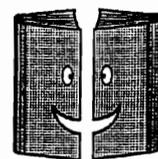
Roland Soyeurt, alors en rue, et aujourd'hui au cabinet du ministre Hazette : « *Le maître a perdu son pouvoir. Il n'inspire plus le respect. Le maître est comme tout le monde. Il a fait des études comme tout le monde, même souvent beaucoup moins. Et par malheur, il s'occupe de ce que tout le monde croit connaître : l'éducation des jeunes... Par conséquent, pour enseigner, il n'y a qu'à...* ».

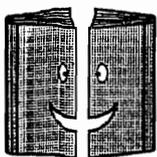
Il n'y a qu'à, oui. Alors qu'il n'est plus question, comme par le passé, et comme le souligne très justement Jacques Cornet dans *Le Ligeur* du 6 janvier 1999 de « *former quelques élites et de préparer les autres au chantier ou à l'usine, mais bien de préparer presque tous les autres à suivre un enseignement supérieur* » ; que le taux d'échec ne cesse de croître et que l'enseignant est le responsable tout désigné de cette faillite collective. Il n'y a qu'à, oui, il n'a qu'à concilier les demandes contradictoires du législateur (décret « Missions »), les réalités du terrain et les attentes des uns et des autres, parents et jeunes compris. Cette conciliation est théoriquement possible, mais, dans les faits, elle ne l'est pratiquement pas. Car les moyens font défaut. Et l'on rogne d'année en année sur ceux, bien maigres, disponibles. Les profs entendent dire autour d'eux que l'école ne prépare plus suffisamment à devenir des citoyens et à entrer dans le monde du travail. Sous-entendu : les profs ne font pas correctement ce pour quoi on les paie. Pire, on va les montrer du doigt comme étant d'éternels insatisfaits alors qu'ils ne prestent en moyenne qu'une vingtaine d'heures par semaine (parfois moins), qu'ils jouissent de 3 mois et demi de congés et vacances par an ; comme étant aussi des fraudeurs (et c'est Laurette Onkelinx, alors Ministre-Présidente en charge de l'enseignement qui leur portera le coup de grâce en quelque sorte en modifiant pour eux et eux seuls parmi l'ensemble des fonctionnaires le système des congés de maladie en vigueur, avant d'en mettre 3000 d'entre eux purement et simplement à la porte). C'est le règne de la suspicion généralisée.

L'image que les profs ont d'eux-mêmes, celle qu'ils donnent d'eux-mêmes au public et donc aux élèves (parmi lesquels un certain nombre d'enseignants potentiels), cette image a volé

Bernard De
Commer,
enseignant
détaché au
SETCa-
Enseignement
Libre (SEL).

A lire... à débattre





en éclats. Elle s'était déjà largement fissurée dès les années 80. Aujourd'hui, on tente, vaille que vaille (trop tard ?) de recoller les morceaux. La nouvelle majorité arc-en-ciel s'est d'ailleurs donné comme objectif « *d'initier une nouvelle relation de confiance avec les enseignants* ». Formulation, on en conviendra, plutôt rare dans un programme de gouvernement.

Mais il faudra du temps, beaucoup de temps, pour compenser deux décennies de saccage dans une profession qui se trouve être fondamentale pour une société du savoir comme la nôtre. Beaucoup de temps et de moyens. Or on ne semble avoir ni l'un, ni les autres : les conditions de travail dans les écoles ne cessent de se détériorer, et la société a de moins en moins de moyens à mettre à disposition des écoles, toutes, à quelques exceptions près, désargentées quel que soit le réseau d'ailleurs.

2. Une profession laminée par deux décennies d'austérité et de désinvestissement

On vient de le voir : une des causes de la pénurie d'enseignants est à trouver dans une perte de leur image. Mais une austérité et un désinvestissement de plus en plus grands dans l'enseignement sont à souligner aussi comme facteurs déterminants de cette pénurie.

Entre 1986 (Val Duchesse) et 1999, l'enseignement a perdu, en Communauté Wallonie-Bruxelles, quelque 9000 emplois (jeunes pour la plupart). Ces pertes sont dues essentiellement à des mesures d'austérité. L'on ne reviendra pas sur l'impécuniosité de la Communauté Wallonie-Bruxelles : plus personne aujourd'hui ne l'ignore. Les saints accords évoqués en préambule visent justement à refinancer celle-ci.

Le monde de l'enseignement a été frappé de plein fouet par cette impécuniosité. Les jeunes qui pourraient embrasser aujourd'hui la profession d'enseignant ont connu au moins deux grandes grèves durant leur scolarité : celle de 90 alors qu'ils étaient à l'école fondamentale, et celle de 1996 lors de leurs études secondaires. Ils ont été les témoins directs (et souvent aussi les victimes) du laminage qui a

sévi en terme d'emplois et a débouché sur des regroupements de classes, d'options, la suppression de certaines d'entre elles, la dévalorisation des conditions de travail en général au plan des infrastructures (certaines écoles sont ni plus ni moins insalubres) et de l'ambiance de travail (je pense plus particulièrement à la violence qui sévit, d'une manière ou d'une autre, avec plus ou moins de force, dans toutes les écoles). Ces jeunes ont compris qu'il y avait sans doute mieux à faire que de rester dans un milieu sclérosé jusqu'à l'âge de la retraite. Et justement, à propos de cette dernière, présentée avec la sécurité de l'emploi comme un avantage majeur de la profession, on parle de plus en plus ouvertement d'une réforme qui n'irait bien entendu pas dans le sens d'une amélioration de la situation présente. Ils ont aussi vu avec quel empressement leurs profs usés (ceux qui du moins ont passé le cap des 7 ans d'enseignement puisque, en deçà, un enseignant sur deux environ renonce) se précipitent sur les mesures d'aménagement de fin de carrière dès 55 ans quand bien même cela représente pour eux un sacrifice financier.

Ces constats ne sont évidemment pas de nature à les inciter à choisir cette profession. Sans oublier le peu d'attractivité des salaires et surtout le peu de possibilités d'avancement dans la carrière. Ni d'ailleurs, les énormes difficultés rencontrées par les jeunes au sortir des écoles normales pour trouver un temps plein, situation qui les plonge des années durant dans un chômage sur base de leurs études plutôt que de leur travail. Un comble dans une situation de pénurie mais qui les pousse, à la première occasion, à se rabattre sur le secteur « privé ».

Plus d'image positive donc, des conditions de travail déplorables, une sécurité d'emploi à laquelle il faut être aveugle pour croire encore, des débuts de carrière particulièrement chahutés, voilà quelques causes à cette pénurie dont les conséquences risquent d'être graves pour la société aujourd'hui et surtout demain.

Suite dans le prochain numéro : Conséquences inévitables de la déglingue d'une profession et pistes pour tenter d'inverser le cours des événements.

Entreprises et ONG : suite

1. Oxfam-solidarité se retire du « Corporate Funding Program » (CFP)

Le 7 mai dernier, j'avais le plaisir de recevoir le mail suivant de Fabrice Kada : « Suite à votre article « **Entreprises et ONG : même combat ?** » paru dans le journal du Collectif Solidarité contre l'exclusion, je vous envoie ci-joint pour information le communiqué de presse d'Oxfam-Solidarité concernant son retrait du CFP ».

Le communiqué de presse du 25 avril signale de fait que l'assemblée générale du 18 avril dernier a décidé ce retrait suite à un débat public conforté par des instances décisionnelles d'Oxfam-Solidarité mécontentes du déroulement de l'initiative. Stefaan Declercq, auteur de ce communiqué de presse, explique cette décision par la conclusion de l'AG « qu'aucun pas en avant n'a été fait sur aucun des critères de participation énoncés par Oxfam-Solidarité en un an et demi d'existence du CFP... Les entreprises sont en attente et sont arrivées réciproquement à un accord de ne plus mettre d'argent sur la table tant que les ONG "continuent à faire les difficiles" sur l'aspect éthique. »

Critères de participation d'Oxfam-Solidarité au programme CFP¹

- limiter la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds : les fonds reçus par le CFP ne doivent pas excéder 10% de la récolte de fonds propres de leur ONG.
- combattre l'établissement de liens particuliers entre les associations et les entreprises : pour cela, il faut établir une manne commune à tous.
- éviter de dériver dans un sens trop économique, favorable aux intérêts des entreprises, par rapport aux projets de société visés par les ONG : donc faire reconnaître des projets qui n'ont rien de strictement économique.
- éviter un lien établi seulement avec la direction des entreprises : donc impliquer des relations avec les syndicats et les travailleurs des entreprises.
- enfin, faire respecter par chaque entreprise, dans sa pratique socio-économique, une Charte éthique signée par tous les membres

du CFP, compatible avec la tradition de 40 ans de solidarité internationale des ONG².

Sur le plan éthique, deux plaintes ont été déposées par les ONG contre **Umicore** (ex-Union Minière), suivant les données recueillies dans un rapport d'avril 2001 des Nations-Unies qui dénonce le pillage du sol effectué par la société ainsi que par d'autres entreprises dans les territoires en conflit au Congo, ainsi que contre **Siemens** pour les liens de cette entreprise avec la production et le commerce des armes.

La commission éthique interne au CFP n'a pas donné de réponses satisfaisantes concernant Umicore. Quant à Siemens, malgré le fait que le CA du CFP a déclaré noir sur blanc que tout lien entre les entreprises et la production et le commerce d'armes était exclu, il n'y a toujours pas de réponse. Un délai de 6 mois a été proposé pour « redresser la situation » au sein du CFP, mais ce report ne donne aucune raison d'espérer un changement notable.

En conclusion, Oxfam-Solidarité en collaboration avec les Magasins du Monde et Oxfam International veut continuer à analyser ses relations avec les entreprises, dans la perspective d'un développement durable avec à la fois une délimitation des droits et obligations de celles-ci ainsi qu'un développement d'instruments concrets de contrôle. Le CA d'Oxfam-Solidarité se déclare décidé à continuer à travailler au développement de ses relations avec les syndicats.

2. Visage humain de la mondialisation et pacte de Kofi Annan, le « Global compact »

Ce pas de deux entre ONG et entreprises en Belgique est à rapprocher du pacte proposé par Kofi Annan, secrétaire général des Nations-Unies (ONU) en janvier 1999 au Forum économique mondial de Davos.

Faisant le constat des déséquilibres persistants créés par la mondialisation, Kofi Annan avait lancé un appel aux entrepreneurs pour que dans leur sphère d'activité, ils respectent les droits de l'homme et les normes fondamentales en matière de travail et d'environnement. Se

François Gobbe,
collaborateur à Kairos Europe,
2 Avenue du Parc Royal,
1020 Bruxelles ;
tél.02-762.39.20 ;
courriel : <francois.gobbe@belgacom.net>

(1) voir « Oxfam-Solidarité et le Corporate Funding program » et « ONG et entreprises, un monde différent ? » par S. Declercq, novembre 2000, disponible sur le site <http://www.oxfansol.be>

(2) C'est sur cet ensemble de critères qu'en un an et demi aucun progrès significatif n'a été enregistré selon Oxfam.



(3) évalué à 15% des codes adoptés de façon unilatérale ; « Responsabilité sociale et mondialisation » par Janelle Diller - Revue internationale du travail, vol 138 (1999) n°2.

(4) voir : www.unglobalcompact.org

(5) Global reporting initiative. ONG fondée en 1999.

A noter que les réponses soumises au modèle GRI ne sont pas vérifiées (www.globalreporting.org).

(6) Ecole de Management du MIT (Massachusetts Institute of Technology).

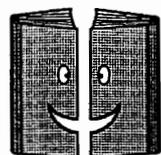
(7) Lucie Pilette, Alternatives économiques n° 202, avril 2002



mettant dans l'intérêt bien compris des entreprises, il avait même menacé : « Si nous ne nous attelons pas à mettre en œuvre ces valeurs universelles, ce sont la stabilité et l'ouverture des marchés mondiaux qui risquent d'être mises en péril ».

En juillet 2000 à New-York un pacte mondial (Global compact) a été lancé avec l'adhésion d'une quarantaine de multinationales. Les neuf engagements repris par le Pacte ne représentent rien d'inédit, reprenant soit la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, soit les huit conventions de base de l'OIT (Organisation internationale du travail) et la déclaration de Rio sur l'environnement. Ils comportent cependant le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective qui est encore peu repris dans les codes adoptés de manière unilatérale³.

On peut considérer qu'un pas nouveau était pris par la communauté des Etats dans la volonté de faire respecter des textes internationaux existants et d'accroître ainsi la légitimité de celle-ci, c'est à dire l'ONU. Dans le même temps, c'est en terme d'images que les multinationales peuvent espérer « un plus » de ce partenariat, dans une période où les déficits de crédibilité en matière de pollution, de gestion, de comptabilité, voire de fraude commencent à se multiplier : Lernout et Hauspie, Enron, Andersen, Worldcom... et à atteindre même le moral des Bourses.



3. Des déclarations d'intention..., et l'absence de contrôle !

Le budget de cette opération reste très limité : 1 million \$ pour 2001. Le Pacte se refuse à tout contrôle sur ses participants. « Le pacte mondial n'est pas un outil de régulation ou un code de bonne conduite. C'est une plate-forme reposant sur le pouvoir de la transparence et du dialogue pour identifier et promouvoir des bonnes pratiques fondées sur des principes universels », dit la déclaration du Pacte global⁴.

La présidente de la Chambre internationale du commerce, membre du Pacte, Maria Livanos Cattau, a prévenu que de toute façon les entreprises considéreraient avec la plus grande méfiance tout contrôle externe. Récemment encore, la liste des entreprises participantes était absente sur le site du Pacte mondial, quoiqu'on annonçait que les entreprises se comptaient par centaines comme si on voulait éviter tout débat sur la présence de tel ou tel. En décembre 2001, l'ONU a proposé aux entreprises qui adhèrent au Pacte de publier des rapports suivant un certain modèle⁵ et sollicité la collaboration d'une prestigieuse école de Management américaine⁶ pour revoir ceux-ci. Cette absence de normes fiables, de contrôle indépendant recoupe des difficultés actuelles propres aux entreprises que l'on dit à la recherche de la « bonne gouvernance ».

4. Pacte trop peu contraignant et donc décevant...

Comme le constatait un article des « Alternatives économiques »⁷, ce pacte est trop peu contraignant et donc décevant. Pour que des pactes de cet espèce deviennent crédibles « il faudra tôt ou tard rendre les engagements contraignants pour les entreprises ».

Human Rights Watch réclame des mécanismes de contrôle afin que le Pacte ne se

convertisse pas en « *Forum de l'hypocrisie* ». **Greenpeace** réclame un lieu où dénoncer les violations des principes du Pacte et où des mesures correctives puissent en un temps limité être arrêtées. **Corpwatch**, spécialisé dans le suivi des multinationales, dénonce des violations de principes par Nike, Rio Tinto, Unilever, Norsk Hydro...mais le bureau du Pacte n'a ni les moyens ni l'intention de tenter d'éclaircir ces accusations.

On se retrouve ainsi avec le Pacte mondial dans une situation analogue à celle du CFP belge : absence de contraintes, absence de contrôles, absence de volonté d'avancer sur ces voies de la part des entreprises... N'est-ce pas que le rapport de force actuellement existant reste trop en faveur des entreprises dans un cadre de mondialisation dérégulée pour les forcer à bouger ?

Est-ce trop s'avancer que de rappeler que ces mêmes entreprises sont, comme toutes les autres entreprises, soumises aux lois du marché et donc de la rentabilité à côté desquelles la revendication « éthique » reste malgré tout pour elles plutôt un luxe, une sorte de gadget médiatique à rendre le moins coûteux possible ?!

L'Arc-en-ciel donnera un statut à l'artiste ou comment peindre la bohème en multicolore

Catherine
Brescheau ;
courriel :
<hoffman.
brescheau
@skynet.be>.

1. L'artiste : un exclu permanent

L'artiste revient de loin. Au Moyen-Age, il dormait à la belle étoile et on l'excommunait. Plus tard, on se lassa de l'excommunier et on l'accepta sous un toit, au sens propre : dans la soupente. Avec les miséreux, les immigrés et les militants progressistes. Si la chance lui souriait (et elle devait sourire beaucoup), il était soutenu par une famille (la sienne ou une autre) riche. Mais la plupart sont morts pauvres et inconnus de leur vivant.

Et nous voilà au 20^{ème} siècle, celui qui ouvre la culture au plus grand nombre et repositionne le rôle de l'artiste. Pourtant le regard de la population reste très romantique : c'est si beau un poète décharné sur fond de grenier (maintenant, il y a les squats).

En 1969, le législateur offre à l'artiste la chance de devenir un travailleur salarié « comme les autres » avec la même couverture sociale. Mieux, il permet à l'artiste de spectacle d'acquiescer ce statut sans devoir prouver un lien de subordination.

Avancées que le Nouveau Statut de l'Artiste risque de balayer. Bien sûr, l'arrêté de 1969 maintenait l'artiste dans une situation précaire et faute de pouvoir exercer son art à temps plein, il devait se justifier et survivre grâce à des métiers d'emprunt : serveur, vendeur sur les marchés, réceptionniste, technicien de surface, animateur du 3^{ème} âge, animateur de rue, « nègre » du 58.000^{ème} dossier non rémunérés... Peut-être cela va-t-il changer avec le nouveau statut... mais au prix de quelles régressions ?

Après un nombre incalculable de réunions, tables rondes, projets de loi divers, arrêtés « rustines » et autres bricolages, le « paquet cadeau » statut se profile : que contient-il ?

Les 3 points forts du nouveau statut de l'artiste :

1. L'artiste pourra choisir entre être salarié ou indépendant.
2. Des réductions de cotisations inciteront les employeurs à donner un contrat de salarié

aux artistes auxquels il passent commande.

3. A l'intention des artistes « free-lance », on créera une sorte d'agence artistique, servant d'employeur et de secrétariat social'.

2. Un statut bien ficelé ! Oui, mais...

● Avoir le choix entre être salarié et indépendant est-ce si judicieux ?

Qui va avoir vraiment le choix ? L'artiste ou l'employeur ?

Dans de nombreux secteurs artistiques (pour simplifier, surtout les secteurs où on travaille en groupe ou en troupe), l'artiste était présumé être salarié. Le nouveau statut lui laissera la possibilité de le rester ou de devenir indépendant. Il devra prouver que son choix est délibéré et judicieux auprès d'une cellule de spécialistes en droit social, sur base de la réalité socio-économique.

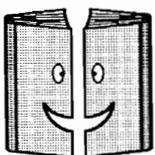
A votre avis, ce choix laissera-t-il l'organisateur ou le producteur indifférent ? Croyez-vous que ceux qui veulent rester salariés ont une chance ? Les organisateurs et les producteurs essayent le plus souvent d'échapper à leurs obligations envers les salariés. Il est plus aisé pour eux de faire passer « ça » au noir, parfois faute de moyen comme dans certaines ASBL ou écoles, mais le plus souvent par esprit de rentabilité pure et simple.

A l'heure où pratiquement toutes les entreprises culturelles sont, par souci d'efficacité, encadrées par des gestionnaires formés au marketing, l'artiste et sa production sont de vulgaires produits à acheter le moins cher possible pour les revendre avec le plus de bénéfice possible. Soyons réalistes, l'organisateur ne laissera aucun choix à l'artiste !

Mais attention, une cellule de spécialistes en droit social sera mise en place pour vérifier si l'artiste fait un choix judicieux en devenant indépendant ! Que fera celui à qui cette cellule dira : non, ne vous déclarez pas comme indépendant, ce n'est pas judicieux pour vous ? Il ira dire à l'organisateur : non, tout compte fait je veux être

(1) *Le Soir*, 21
mars 2002.

A lire... à débattre



salarié ?... Et que fera l'employeur ?

On croit rêver, on met tout en ordre sur le papier en espérant que tout ira bien et que les marchands se comporteront comme des anges.

● Les réductions de cotisations pour les employeurs

Tiens, ne serait-ce pas un statut pour les employeurs que le gouvernement nous concocte ?

La réduction de cotisation pour les employeurs (moins 35 euros par jour, pas mal !) devrait inciter les organisateurs à déclarer les artistes en tant que salariés. Oui, mais, comme le signale Alexandre Von Sivers dans le Soir du 22 mars 2002, ceux qui fraudent et ne déclarent rien ne vont pas se ruer sur des cotisations réduites. Pour eux les cotisations sont déjà réduites au maximum puisqu'ils ne payent rien ! Et pour les indépendants, les organisateurs ne payent pas de cotisations non plus !

Cela va réduire d'autant les rentrées dans les caisses de la sécurité sociale pour notre secteur. Pour les jeunes se profile un avenir sans possibilité de chômage. Mais ce n'est pas grave puisque, tous, ils seront indépendants ...

L'idée n'était pourtant pas mauvaise, notamment pour les petites ASBL, les écoles, les institutions à petit budget, mais alors il faudrait faire une différence entre les grosses boîtes et les petites...

● Une agence artistique pour les « Free lance » servira d'employeur et de secrétariat social

Le ministre Miller voudrait que ce bureau s'occupe aussi de certains opérateurs artistiques (théâtre, orchestre,...) Il trouve que trop de subsides filent dans l'administratif !²

Qui va payer ces agences ? L'état ? Les artistes ? Les opérateurs artistiques ?

Ce genre de structures existe déjà. C'est vrai qu'en général elles sont très chères (elles prélèvent jusqu'à 20% des honoraires). Donc si je comprends bien, l'argent des subsides ira à des structures privées plutôt, par exemple, qu'aux théâtres eux-mêmes !

3. Suite du programme

Sur le plan fiscal, pas grand chose en vue, sauf un peu d'information sur leurs droits et leurs devoirs, à ces réfractaires de l'ordre que sont les artistes. On promet :

- un forfait collectif de frais professionnels pour les artistes indépendants.
- une brochure explicative.
- un document spécial pour les droits d'auteurs.

Il n'y a pas la moindre enveloppe budgétaire pour l'étude de ce dossier³.

Rien non plus sur le plan du chômage : pour y avoir droit, il faudra prouver 312 jours de travail sur 18 mois, ce qui en Belgique tient du miracle pour un artiste, à moins que chaque citoyen ne soit obligé d'aller au théâtre au moins une fois par mois ! Une demande de réduction est introduite auprès de l'ONEm par le cabinet de Mme Onkelinx. A suivre donc.

4. Quand rien n'est bon, tout est bon

En 1996 le PRL voulait que tous les artistes se déclarent indépendants : c'est réussi !

Ce statut est une soupe bien belge avec ses compromis et petites complications, mais le plus dommageable, c'est que ce statut va supprimer les rustines (arrêté de 1969) qui permettaient à beaucoup de survivre. Il y a beaucoup à craindre de ce statut dans sa mise en pratique journalière et dans ses implications à long terme.

Mais ne soyons pas pessimiste. Le statut de l'artiste en Belgique est une avancée, c'est certain. C'est une reconnaissance de tous les métiers artistiques, car être artiste c'est avant tout s'investir dans un métier ingrat et très souvent mal rémunéré... mais cela fera l'objet d'un prochain article...

(2) *Le Soir*, 27 mars 2002.

(3) *Mr Triffin*, le 26 juin 2002 au Forum-action « Le statut de l'artiste : un mythe qui devient réalité ».

A lire... à débattre



A propos de migrations...

Les articles que vous lisez dans nos colonnes sont lus, discutés, par les membres du comité de rédaction et nos correspondants, par échanges de mails. Cela nous permet d'affiner nos choix, de décider du contenu de notre journal. Certains sujets déclenchent plus de réactions : ce fut le cas lors de la préparation de l'Edito, à partir d'une chronique d'Anne Blanpain¹, entendue à la radio. Nous vous en livrons ici quelques extraits...

Une rubrique « courrier des lecteurs » vous sera dorénavant ouverte : n'hésitez pas à nous envoyer vos réflexions sur les articles qui vous font réagir !

*Matin
première, 30
avril 2002 ;
voir quelques
extraits page 3
et 4.*

« Attention, rouvrir l'immigration économique pour se donner de la main-d'œuvre bon marché, payant des cotisations de sécurité sociale et en plus s'attaquant à nos problèmes démographiques, en se foutant des conséquences pour le pays d'accueil ressemble pour moi à peu près autant à de la solidarité internationale que le cannibalisme ressemble à l'amour du prochain. »

D.

« Les conséquences de l'émigration économique ne sont pas que négatives pour les pays d'origine : la vie dans beaucoup d'endroits ne serait plus possible sans l'injection financière venant des émigrants (pensons aux îles du Cap Vert, à la Kabylie...). Tant qu'il y aura des différences économiques aussi importantes entre le Nord et le Sud, tu ne pourras pas empêcher cette émigration : alors autant qu'elle se fasse en « clair », avec des personnes qui ont les mêmes droits sociaux (et échappent à la jungle du noir).

Cela n'empêche pas de continuer aussi à se battre pour un commerce équitable, et d'arrêter le scandale du remboursement de la dette qui enrichit le Nord !

Fondamentalement je ne peux accepter le fait qu'on dise à d'autres qu'ils n'ont pas le droit de sortir de chez eux s'ils le souhaitent : nous sommes tous citoyens du monde, et la mobilité « équitable » ne peut que nous enrichir culturellement tous, nous faire connaître mieux la réalité d'ailleurs, et peut être... à très long terme... imaginer des sociétés pluriculturelles, tolérantes, sans conflits... (on peut rêver !!!!) »

G.

« Cette question est un vrai foutoir. Refuser, comme D. semble le faire, l'immigration instrumentalisée par la productivité et le remède au vieillissement, doit-il nous conduire à empêcher les dizaines de milliers de Semira Adamu de monter dans les avions

vers nos pays trop âgés ? S'ils veulent venir, devons-nous les repousser parce que les intentions de ceux qui voudraient les attirer sont impures ?

Mais c'est beaucoup plus compliqué que cela, car le thème même du vieillissement, qui est en filigrane de toute cette réflexion, c'est 99% d'intox. Si les bonnes âmes de la Commission et de l'OCDE découvrent des vertus à l'immigration, ce n'est pas qu'ils ont peur pour nos pensions (quelle blague !) mais parce qu'ils ont lu Marx, et savent que lorsque l'armée de réserve (du chômage) diminue, les salaires augmentent (ce qui - soit dit en passant, permettrait de payer les pensions sans s'angoisser).

Alors quoi : refuser l'immigration ? Eigen volk eerst au boulot ?

Il y a seulement une chose claire comme de l'eau de roche : les types qui sont ici sans papiers constituent une gigantesque clientèle captive pour les consommateurs du travail en noir, qui constituent des secteurs entiers de l'économie (dans l'horeca, le bâtiment). C'est l'occasion de rappeler que le travail en noir n'est pas un malheureux dysfonctionnement, c'est l'aboutissement optimal de la logique libérale du travail : pas de syndicat, pas d'horaire, pas de barème, pas de délai de préavis, motivation et polyvalence garanties. Ceci éclairant cela, il apparaît lumineusement que la politique de NON-REGULARISATION est une des plus importantes sinon la principale politique du marché de l'emploi dans nos pays capitalistes.

Face à cela : la position minimale est l'exigence de la régularisation structurelle et sous condition minimum de tout qui travaille ici, et dès lors ne mange plus le pain des belges, mais le fabrique. »

F.

Imposer radicalement les successions abusives

La CSC propose un « nouvel » impôt sur la fortune. Je propose d'imposer plutôt « sérieusement » (radicalement) les successions abusives.

1. L'imposition des fortunes en Belgique

On lit ici et là que la Belgique serait un des rares Etats européens sans impôt sur la fortune. Bien entendu, c'est inexact.

La taxe sur l'enregistrement des actes notariés, à l'occasion de toutes les « mutations » de biens immobiliers, y compris la terre, les bateaux et les orgues, est un impôt sur la fortune. Les « droits de succession » en sont un autre.

L'un comme l'autre frappent tous ceux que ces opérations concernent, en tenant compte des montants mis en jeu par les mutations de biens, mais sans tenir grand compte de l'état de fortune de ceux qui se trouvent imposés.

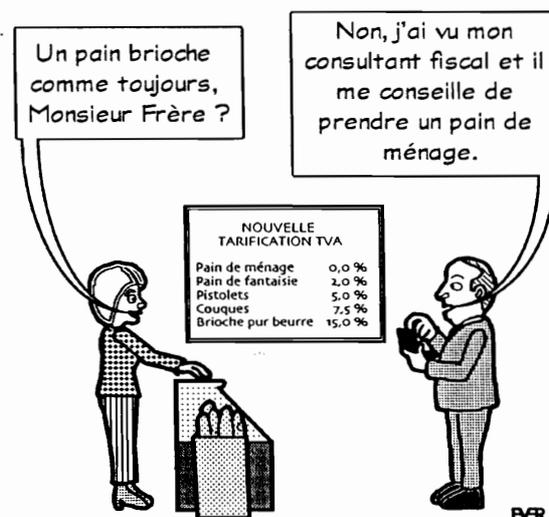
Si on ne possède qu'une petite maison, mais que pour un motif quelconque on la vend pour en acheter une autre, on paie. Et si cela arrive deux fois, on paie deux fois. De ce point de vue, l'impôt frappe moins la fortune elle-même que ses mouvements.

L'impôt « sur la fortune » que souhaite la CSC serait à payer chaque année. Etant donné l'équilibre politique du gouvernement actuel, on sait qu'il ne sera pas envisagé de faire payer plus aux riches, et moins aux pauvres. S'il y a un impôt annuel sur la fortune, il faudra compenser cela par une diminution de ceux qui existent, soit les droits d'enregistrement, soit, plus probablement, les droits de succession.

Depuis une trentaine d'années, chaque fois qu'on a fait une réforme fiscale, on a voulu améliorer la perception de l'impôt, et on a pu constater que le résultat, c'est que seuls les salariés (au sens large, y compris la fonction publique) et les allocataires sociaux, dont les pensionnés) paient absolument et sans faute tout ce qu'ils doivent payer, tandis que les autres échappent à une part de l'impôt d'autant plus large que leurs moyens leur en donnent les moyens.

Il y a encore des dinosaures (dans les partis qui se disent à gauche et même plus à gauche que cela) et dans les syndicats aussi, qui pensent que l'impôt direct est juste, parce qu'il est proportionnel. Il faudrait leur dire que l'impôt direct est injuste, parce que la fraude, elle, est vraiment proportionnelle au niveau des revenus.

Il y a aussi des iguanodons, dans les mêmes cercles, qui pensent que l'impôt indirect est injuste, parce que les (mêmes) vingt sous de TVA sur le pain de ménage pèsent « de la même manière » sur le budget des plus modestes et sur les revenus des revenus de Monsieur Albert Frère. Il faudrait leur dire que, pour Monsieur Frère, ces vingt sous pèsent en fin de compte assez peu.



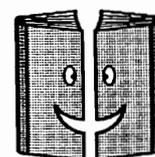
Mais revenons à l'impôt « nouveau » sur la fortune.

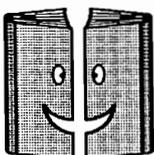
Pour qu'on puisse le percevoir, il faudrait un **cadastre des fortunes**. C'est même, à vrai dire, le seul intérêt social de cette idée. Non pas que le cadastre des fortunes soit inconnu : le Ministère des finances sait qui paie les droits d'enregistrement, et qui paie les droits de succession. Sur cette base, il connaît l'essentiel des fortunes.

Ce qui lui échappe est totalement ou partiellement à l'étranger. Et le futur cadastre

Dominique Marthy ; les intertitres sont de la rédaction.

A lire... à débattre





des fortunes continuera, dans une très large mesure, à l'ignorer. (Le vignoble de Monsieur Albert Frère, en Saint-Emilion, qui est une oeuvre d'art, sera très probablement, sur cette base, exonéré d'impôt, mais il sera difficile d'en dissimuler l'existence).

S'il n'y avait cette perspective de voir constituer un cadastre des fortunes officiel (l'officieux, on l'a vu, existe en réalité déjà), nous serions tentés de combattre l'idée d'imposer les fortunes, parce que c'est une idée de jaloux, plutôt qu'une exigence de justice sociale.

2. L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître

Où et quand la fortune individuelle fait-elle obstacle à l'existence ou au fonctionnement d'une société plus juste, plus agréable et plus fraternelle, ou disons-le mieux : plus heureuse ? L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître. Cette excellente maxime est d'un assez méchant auteur de second rang : Alexandre Dumas (fils).

Aussi longtemps qu'il est dépensé, l'argent est triplement utile : à celui qui vend, et en vit, à celui qui achète, et en jouit, et à tous ceux qui dépendent des pouvoirs publics pour survivre, et qui obtiennent, à l'occasion de la transaction, une part de leurs ressources.

Dès que l'argent s'investit, dès qu'il prend le vilain nom de capital, il devient doublement nuisible : il donne du pouvoir dans l'entreprise, à quelqu'un qui n'y a rien à faire, et aussi, au même, du pouvoir sur l'entreprise, qui n'est alors qu'une sorte de marchandise, qu'on peut acheter et vendre, parfait, mais dont, c'est la Loi qui définit ainsi la propriété, on peut aussi abuser, la jouer aux dés, y mettre le feu, ou lui refuser les investissements indispensables à sa survie.

Or, celui qui met de l'argent dans l'entreprise qu'il crée n'est pas un capitaliste, il n'est pas étranger à sa création, son argent ne lui procure pas un pouvoir illégitime et parasite, puisqu'il détient ce même pouvoir à un meilleur titre, que nous ne croyons pas devoir contester.

Même si l'on veut bien nous suivre jusque là, celui qui crée son entreprise avec son propre

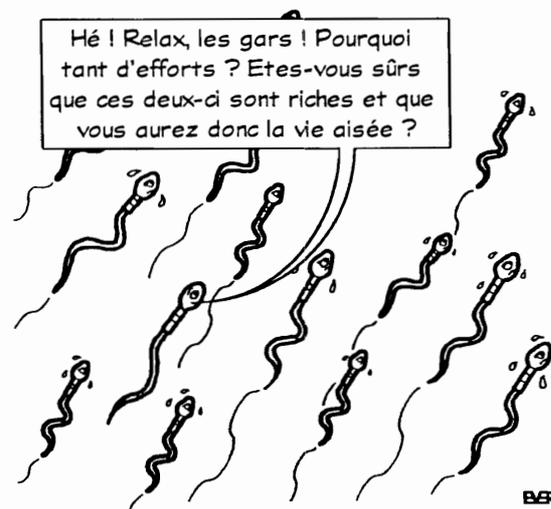
argent, il la protège contre les pouvoirs illégitimes, parasites et souvent nuisibles que détiendraient, en vertu du droit de propriété, ceux qui, autrement, auraient « apporté » le capital.

On peut, et ce serait selon nous fort opportun, poursuivre cette réflexion dans le sens d'un nouveau statut qu'il serait souhaitable de donner aux entreprises, considérées comme des bien matériels ET IMMATERIELS aux propriétés particulières, qui devraient échapper à l'actuel droit de propriété, et, puisqu'il est impossible d'entreprendre sans moyens, il faudrait imposer aux créateurs d'emprunter le capital, qui dès lors ne serait pas constitutif des sociétés, supports juridiques des entreprises, et n'y disposerait d'aucune sorte de pouvoir.

La fortune, dès lors, se trouverait débarrassée de ce qu'elle peut comporter de nuisible.

3. Imposer radicalement les successions abusives

Nous pensons aussi qu'il faudrait LIMITER celle que chacune et chacun peut recevoir, par héritage ou par donation, d'un ou de plusieurs légataires ou donateurs, à un niveau tel que, sans rien faire, mais aussi sans nuire, quiconque aurait eu la chance de bien naître (ou de se faire apprécier) pourrait, par simple placement en banque de sa fortune, jouir d'un revenu net équivalent à TROIS fois le minimum que la société garantit à tous (ou devrait le faire).



Pourquoi trois fois, et pas quatre, ou cinq ? Et pourquoi pas deux fois, ou une seule ?

Parce que deux fois restent, selon nous, insuffisants pour motiver positivement ceux qui, par leur industrie, par leur art, par leur habileté manuelle ou intellectuelle, voire - si on l'accepte - par la chance, seraient à même de laisser une bonne vie à leurs continuateurs.

Et pour le maximum, le débat peut rester ouvert.

Qu'on ne perde pas de vue, cependant, qu'en calculant le maximum héritable à partir d'une constante égale au minimum vital, on exercera une pression significative sur celui-ci, et cette fois de la part des mieux nantis, et vers le haut. Dès lors, mieux vaut trois fois X, ce qui fera monter X, que quatre ou cinq fois, ce qui le fera monter moins.

Sur la base des hypothèses :

- d'un rendement de l'épargne à 4 % ;
- d'une taxation nulle des revenus mobiliers inférieurs (ou égaux) à trois fois le montant du minimum garanti,
- lui-même au niveau que nous revendiquons (soit 849 Euro, mais payés 14 fois par an),

cela mettrait le « maximum héritable » à un peu plus de 891.000 Euro (presque 36 millions de Bef).

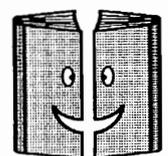
Tandis que sur la base des hypothèses :

- d'un rendement de l'épargne de 3.5 % ;
- et d'un précompte mobilier libérateur à 15%;
- (toujours pour le même minimum vital à 14 x 849 Euro),

ce « maximum héritable » monterait à presque 1 million 200.000 Euro (48.300.000 Bef environ).

Dès lors, plus besoin d'impôt sur la fortune, sauf, à 100 %, pour recevoir ce que les plus égoïstes n'auraient trouvé à laisser à ou donner à absolument personne au monde car, bien entendu, un des avantages « collatéraux » de « notre » système serait que les plus riches seraient amenés à se trouver, par hasard, beaucoup d'amis (autant que leur fortune permettrait de doter).

A lire... à débattre



Kinésithérapie : la déprime

Brigitte Poulet,
courriel :
<x.vanandruel@
swing.be>

La nouvelle nomenclature détaillant les modalités pratiques de la réforme de la kinésithérapie est entrée en vigueur le 1 mai 2002. Les kinés dépriment. Après une phase de mobilisation, de discussions, une belle manif, des lettres de protestation, la dénonciation de notre convention par plus de 60 % des kinés, chacun se retrouve dans son cabinet, face à des directives multiples, pas toujours compréhensibles, qui lui doublent le travail administratif (non payé), avec en sus, pour rendre la situation plus « stimulante », l'épée de Damoclès des contrôles suspendue au-dessus de sa tête.

Certes, toute solidarité n'a pas disparu, les coups de fil se multiplient : « Est-ce que tu sais ce qu'est le test de Tinetti ? », « Et, toi, comment tu comprends le point 5 du § 2 ? », « J'ai fait un modèle de dossier, tu veux une copie ? »... Sans parler des kinés actifs des associations, qui ont mené les discussions au cabinet du ministre ou au CTK (conseil technique de la kinésithérapie de l'INAMI),... et qu'après des heures de réunion, de préparation de réunion, on trouve encore disponibles à l'autre bout du fil pour éclairer notre lanterne...

1. Pour rappel

Fin 2001, le gouvernement a voté une réduction du budget de la sécurité sociale : 18 milliards (FB) d'économie à réaliser dans les soins de santé. Au ministre des Affaires sociales, Franck Vandembroucke de se débrouiller pour les trouver. Une des solutions a été de puiser 1,8 milliard dans l'enveloppe des soins de kinésithérapie. Il prenait peu de risques : financièrement et politiquement, les kinés sont des « poids-plumes ». Avec cette mesure, il imposait au secteur de porter 10 % des économies alors que celui-ci ne représente que 3 % du budget global et qu'il a toujours respecté son cadre budgétaire.

2. Plus avec moins, qu'il disait

Cela ne nous a évidemment pas été présenté sèchement comme une mesure d'économie. On allait enfin se mettre autour de la table pour discuter et finaliser une réforme souhaitée par tous les kinés, réformer en profondeur le

secteur pour améliorer son efficacité. Evidemment, il faudrait se serrer un peu la ceinture... bref, on allait faire plus avec moins... Eh bien, en fait de discussion, le ministre a mené sa réforme avec ses propres conseillers (dont le seul kiné a été mis à l'écart assez vite), sans écouter nos représentants, et on va faire moins avec moins. Et comme nous ne voulions pas de sa réforme, le ministre l'a fait passer sous forme d'arrêté ministériel. Sommes-nous bien au pays de la concertation et du compromis ?

Beaucoup le savent déjà à présent, dans la nouvelle nomenclature, le nombre de séances remboursées à 65 % passe de 60 à 18. Au-delà de ces 18 séances, le ticket modérateur est plus que doublé. Une liste « F » de pathologies plus graves et pour lesquelles 60 séances par an sont accordées a été créée.

Malheureusement, cette liste est bien maigrelette et nous sommes régulièrement très ennuyés pour des patients qui ont besoin de plus de 18 séances, qui ne sont pas très riches mais qui n'ont pas la « bonne » pathologie. Entre autres, les patients âgés ne sont pas gâtés : l'arthrose et autres bobos articulaires sont des pathologies courantes, qu'ils en aient un peu, beaucoup ou à la folie ne change rien à l'affaire. De même, pas plus de 18 séances pour une hernie discale sauf si elle a été opérée... Pas plus de 18 séances pour des problèmes respiratoires chroniques sauf si le patient est sous oxygénothérapie... Idem pour les épisodes d'encombrement bronchique des tout-petits si le problème n'a pas été objectivé par une radiographie... Les pédiatres et les parents apprécieront.

3. Au nom de la science...

Tout ceci aurait été concocté au nom de l'« *evidence based medicine* » (thérapeutique prouvée scientifiquement). Ce concept très en vogue et dont nous ne nions pas l'intérêt, doit constituer pour nous un ensemble de références et en aucun cas conditionner de manière abrupte la durée d'un traitement : chaque patient est une personne avec son vécu corporel, social, psychique et a le droit de réagir à sa manière, même s'il sort des statistiques ! A quoi nous sert notre formation, notre expérience de l'autre, nos recyclages, s'il s'agit

A lire... à débattre



d'appliquer stupidement des recettes qu'on mettrait à notre disposition ?

4. ...de la protection des « pòvres »

Mr Vandembroucke se défend d'installer une kinésithérapie à deux vitesses, en se référant au « **Maximum à facturer** » (MAF)¹ qui va remplacer les franchises sociales et fiscales. Concrètement, et cela concerne tous les soins de santé, au-delà d'un certain montant dépensé en tickets modérateurs, le patient ne paiera plus rien ; le seuil à atteindre varie selon 7 catégories de revenus. Par exemple, pour les statuts « protégés » (minimexés, VIPOs,...), au-delà d'une intervention personnelle de 450 euros par famille pour tous les soins de santé, ceux-ci seront gratuits (une autre tranche : intervention personnelle de 1.000 euros pour des revenus compris entre 21.108 euros et 28.486 euros, etc.).

Séduisant à première vue, puisque favorisant les petits revenus, le MAF est une solution dont il faut se méfier. Pratiquement, le ministre n'oblige à informer les patients du niveau du MAF dans l'année des dépenses (!) que pour les deux catégories de revenus les plus bas. Pour les autres, les comptes seront faits lors de l'exercice fiscal des années suivantes. De leur côté, les mutuelles disent pouvoir informer les patients au fur et à mesure des remboursements effectués... sauf lorsqu'elles ne seront pas en possession des factures (d'hospitalisation, de laboratoire, de médecin ou de kiné pratiquant le tiers-payant...).

Bref, le kiné sera totalement incapable de dire au patient ce que va lui coûter le traitement et la mutuelle pourra peut-être le lui dire ! Lorsque le ticket modérateur payable immédiatement risque d'être exorbitant, il n'est plus modérateur, il est dissuasif² ! Gageons que les MAF seront atteints en fin d'année. On engagera des temporaires (c'est très à la mode aussi) qui viendront faire quelques prestations en cabinet, entre les betteraves et les fraises du printemps suivant... A long terme, l'effet du MAF peut être encore plus pernicieux. Imaginons qu'on l'étende à d'autres secteurs de la santé : en supprimant quasiment les remboursements pour les plus gros revenus qui alimentent le plus les caisses sociales, on les découragerait de cotiser. Pourquoi ne changeraient-ils pas de

statut, quitte à se tourner vers les assurances privées ?

Une couverture publique minimale pour les pauvres et le privé pour les autres. Science fiction ? D'autres éléments sont déjà en place qui pourraient accréditer le scénario : le Vipomex qui procure un remboursement préférentiel aux minimexés, des maisons médicales à qui on donne quelques subsides afin qu'elles « gèrent » la situation dans les quartiers défavorisés, des dispensaires MSF pour ceux qui sont tout à fait hors circuit... Un autre choix politique aurait été de chercher à donner à tous les moyens de payer au même prix les prestations de santé... Mais je m'égarer, et puis, elles ne sont plus très branchées mes belles utopies...

5. ...et de la raison

Des patients, éventuellement conseillés par leur médecin, ont de plus en plus recours aux services de physiothérapie : le travail est aussi exécuté par des kinés et il n'y a pas de limite à 18 séances.

Mr Vandembroucke n'a pas estimé opportun de se mettre à dos les médecins physiothérapeutes sous les ordres de qui travaillent ces kinés et dont les attestations de soins portent des codes différents des codes kiné. Sauf que la physio n'a que peu de choses à voir avec la kiné, mais ça, tout le monde ne le sait pas. Devinez qui se fait avoir dans l'affaire ?

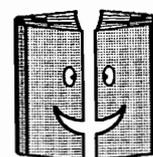
6. Pas de carottes, rien que du bâton... et des pères fouettards pour le donner.

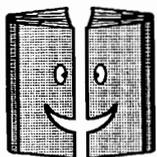
Faire un rapport pour le médecin prescripteur, c'est sûrement une excellente chose. Mais, un rapport par patient toutes les 9 séances, c'est beaucoup de travail... pour pas un rond ! Attention, punition si nous ne fournissons pas les copies de ces rapports lors de contrôles.

Imagineraient-on que des inspecteurs viennent fourrer leur nez dans des dossiers médicaux et distribuent des sanctions si ceux-ci sont mal tenus ? Eh bien chez les kinés, c'est prévu et organisé par la nouvelle loi. Donc, on fait notre dossier habituel (l'utile), dont les signes, les

(1) Voir dossier « Au chevet des soins de santé », dans notre numéro précédent, page 35.

(2) Aux Pays-Bas, le nombre de séances de kinésithérapie remboursées est de 9 séances par an. Nous savons que « l'exemple » du système de soins hollandais ne déplaît pas à nos compatriotes du nord...





croquis et les symboles adaptés à la méthode utilisée, ne sont parfois compréhensibles que de nous-mêmes, et un dossier spécial-contrôleur dont on nous a dicté la forme et le contenu (gratuitement, est-ce nécessaire de le redire ?). Est-ce plus injurieux qu'infantilisant ou le contraire ? Je n'arrive pas à trancher !

Et enfin, nous risquons d'être pénalisés pour des choses sur lesquelles nous n'avons pas de prise : pour la liste F, il faut que le kiné prouve la pathologie au moyen de certains éléments... Et si le médecin ne communique pas les résultats d'examen ? Et si le patient a perdu ses radiographies et leur protocole... Si l'éventuel contrôleur n'est pas convaincu ou si le dossier n'est pas jugé complet, le kiné doit rembourser l'INAMI.

7. Un plan social pour ceux qui vont craquer

Les montants proposés sont tellement ridicules que nous le vivons comme une injure de plus : de 318.000 à 80.000 FB en une fois ou 6 mensualités de 106.000 à 26.500 FB (et même 9 mensualités si on suit une formation à l'ORBEM ou au FOREM) en échange du renoncement à exercer notre métier.

8. Et un peu de chocolat autour de la pilule

Tout récemment, une nouvelle convention a été signée, qui sera proposée aux kinés. Elle est loin de rencontrer tous nos desiderata mais comporte cependant deux avancées :

- une indexation de 11 %, mais qui ne concerne malheureusement pas les honoraires des prestations données aux patients les plus handicapés (pathologies E et F). Tant pis pour les kinés qui travaillent avec ces patients-là.



- et d'autre part, un ticket modérateur rendu obligatoire pour au moins 70 % des prestations. L'espoir est d'ainsi stopper la surconsommation de soins gratuits, vite faits, mal faits, qui est une réalité que nous dénonçons depuis longtemps et qui a servi de prétexte au ministre Vandenberghe pour pratiquer des coupes sombres dans notre budget.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le thème du prochain forum sera défini en septembre 2002, et de nouveaux ateliers pourront ensuite être organisés.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde et la régionale Bruxelloise de la CSC soutiennent le Collectif en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Versez votre abonnement à temps :
 - 10 euros/an (travailleurs)
 - 5 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)
 - 40 euros/an pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
téléphone : 02 - 213.38.70
fax : 02 - 213.36.46
courriel : csce@belgacom.net
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

**PRENEZ-NOTE !
LES COORDONNÉES ONT CHANGÉ !**

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er avril
au 31 mai 2002*

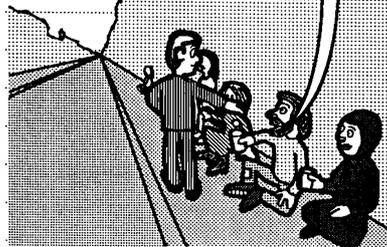
BR

AVRIL 2002

Mardi 9

Dans le cadre du Forum international sur la pauvreté à Huy, on a constaté que 70% des pauvres sont de sexe féminin.

Dans ce métier-ci, je me sens minorisé en tant qu'homme.



AVRIL 2002

Vendredi 19

Beaucoup de mineurs étrangers disparaissent dans la prostitution ou dans l'exploitation économique.

C'est un joli nom, Ména.

C'est comme ça qu'on m'a appelée quand je suis arrivée dans votre pays: mineur étranger non accompagné.



AVRIL 2002

Dimanche 21

En France, les deux candidats qui passent au premier tour des élections présidentielles sont: Chirac et ... Le Pen.

Et maintenant le candidat de gauche: Jacques Chirac!

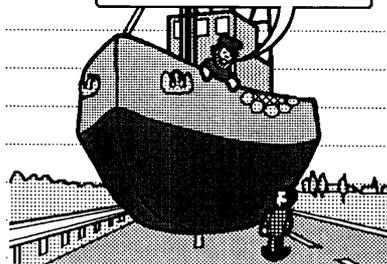


AVRIL 2002

Samedi 27

Des pêcheurs fâchés menacent de bloquer les autoroutes pour protester contre la construction d'éoliennes en pleine mer.

Le plus dur, c'est quand même d'arriver ici.



MAI 2002

Lundi 6

A Schaerbeek, un raciste septuagénaire tue ses voisins d'origine marocaine et blesse deux de leurs 5 enfants.

Abeba! C'est notre voisin belge qui veut enfin faire notre connaissance.



MAI 2002

Jeudi 16

Sharon ne peut être poursuivi en justice pour les tueries de Sabra et Chatila car il est un homme d'état en fonction.

Si j'avais su ça, je me serais nommé Führer à vie et j'aurais profité de l'immunité diplomatique.



MAI 2002

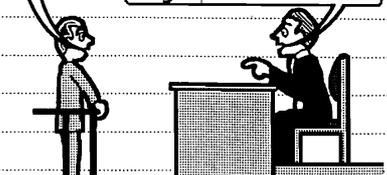
Samedi 18

Un agent de sécurité de la SIFB est acquitté bien qu'il ait dit: "Ce sont tous des macaques qui doivent être éliminés."

Etes vous sûr qu'il a bien dit "macaques" et pas "magistrats"?

Oui, monsieur le juge.

Dans ce cas, il ne s'agit pas de racisme.



MAI 2002

Vendredi 24

Selon le président Bush, les terroristes "connaissent la carte de l'Europe".

Ils connaissent même la carte de ...

Vite! Rappelez-moi le nom de votre pays!

